Parlement européen
2024-2029

Commission de la culture et de l'éducation
Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2025/0550(COD)

22.6.2026

AMENDEMENTS
917 - 1224

Projet de rapport
Emma Rafowicz, Alice Kuhnke
(PE787.746v01-00)

Établissement du programme «AgoraEU» pour la période 2028-2034 et abrogation des règlements (UE) 2021/692 et (UE) 2021/818

Proposition de règlement
(COM(2025)0550 – 2025/0550(COD))

Amendement 917
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) soutenir la création d'œuvres audiovisuelles européennes dans de multiples formats et genres, susceptibles d'atteindre divers publics par-delà les frontières;	a) soutenir la création d'œuvres audiovisuelles européennes ***indépendantes sur les plans artistique, créatif et éditorial*** dans de multiples formats et genres, susceptibles d'atteindre divers publics par-delà les frontières;

Or. en

Amendement 918
Ivaylo Valchev, Lara Magoni, Marco Squarta

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) soutenir la création d'œuvres audiovisuelles européennes dans de multiples formats et genres, susceptibles d'atteindre divers publics par-delà les frontières;	a) soutenir la création d'œuvres audiovisuelles européennes dans de multiples formats et genres, ***y compris les productions et coproductions indépendantes,*** susceptibles d'atteindre divers publics par-delà les frontières;

Or. en

Justification

Les sociétés de production indépendantes sont le moteur de la diversité audiovisuelle européenne.

Amendement 919
Alessandro Ciriani

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) soutenir la création d'œuvres audiovisuelles européennes dans de multiples formats et genres, susceptibles d'atteindre divers publics par-delà les frontières;	a) soutenir la création d'œuvres audiovisuelles européennes dans de multiples formats et genres***, les productions indépendantes et les coproductions***, susceptibles d'atteindre divers publics par-delà les frontières;

Or. it

Amendement 920
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) ***favoriser*** la circulation, la distribution***, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication,*** dans ***l'ensemble de*** l'Union ***et au niveau international, y compris grâce à la coordination*** des stratégies ***de distribution*** et des outils de marketing et de promotion;	b) ***renforcer*** la circulation, ***la promotion,*** la distribution ***dans les salles de cinéma et la distribution linéaire et en ligne des œuvres audiovisuelles et des films européens, y compris les œuvres du patrimoine, ainsi que leur disponibilité en ligne,*** dans l'Union ***et en dehors de l'Union dans le nouvel environnement numérique, y compris grâce à des modèles économiques innovants et à la coordination*** des stratégies et des outils de marketing et de promotion***, en tenant compte des spécificités des différents types d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de leurs stratégies de distribution respectives et des débouchés commerciaux existant pour chacun d'entre eux, et soutenir l'accessibilité multilingue en fournissant des sous-titres et des doublages dans les différentes langues de l'Union, dans le but de promouvoir la diversité linguistique et de rendre les œuvres accessibles à un large public***;

Or. en

Amendement 921
Emma Rafowicz, Alice Kuhnke

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) ***favoriser*** la circulation, la distribution***, la notoriété et la visibilité transfrontières*** des œuvres audiovisuelles ***européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de*** l'Union ***et au niveau international***, y compris grâce à la coordination des stratégies ***de distribution*** et des outils de marketing et de promotion;	b) ***renforcer*** la circulation, ***la promotion,*** la distribution ***dans les salles de cinéma et la distribution audiovisuelle et en ligne*** des œuvres audiovisuelles ***et des films européens, y compris les œuvres du patrimoine, ainsi que leur disponibilité en ligne, dans*** l'Union ***et en dehors de l'Union dans le nouvel environnement numérique***, y compris grâce ***à des modèles économiques innovants et*** à la coordination des stratégies et des outils de marketing et de promotion***, et soutenir l'accessibilité multilingue en fournissant des sous-titres et des doublages dans les différentes langues de l'Union, dans le but de promouvoir la diversité linguistique et de rendre les œuvres accessibles à un large public***;

Or. en

Amendement 922
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) ***favoriser*** la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de	b) ***renforcer*** la circulation, la distribution ***dans les salles de cinéma et la distribution en ligne***, la notoriété***, la découvrabilité*** et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international***, tout en***

marketing et de promotion;	***promouvant la diversité linguistique et culturelle de l'Europe,*** y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion; ***en tenant compte des spécificités des différents types d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de leurs stratégies de distribution respectives et des débouchés commerciaux existant pour chacun d'entre eux.***

Or. en

Amendement 923
Ivaylo Valchev, Lara Magoni, Marco Squarta

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;	b) favoriser la circulation, la distribution***, y compris dans les salles de cinéma, les théâtres et les stades***, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes***, y compris des produits cinématographiques,*** sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion***, ainsi que le doublage et le sous-titrage***;

Or. en

Justification

Ce point est particulièrement important pour les petits marchés linguistiques.

Amendement 924
Pernando Barrena Arza, Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promot ion;	b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion***, ainsi que le soutien à l'accessibilité multilingue (dont le sous-titrage, le doublage et l'audiodescription, selon le cas)***;

Or. en

Amendement 925
Nina Carberry

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;	b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion; ***et mettre à l'échelle le sous-titrage de haute qualité, y compris dans les langues régionales, minoritaires et moins répandues;***

Or. en

Amendement 926
Alessandro Ciriani

Proposition de règlement

Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;	b) favoriser la circulation, la distribution ***cinématographique et en ligne***, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion***, ainsi que le sous-titrage et le doublage***;

Or. it

Amendement 927
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Milan Zver, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;	b) favoriser la circulation, la distribution ***dans les salles de cinéma et la distribution en ligne***, la notoriété***, la diversité linguistique, la découvrabilité*** et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;

Or. en

Amendement 928
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promot ion;	b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété***, la découvrabilité*** et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion***, et le sous-titrage et le doublage***;

Or. en

Amendement 929
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;	b) favoriser la circulation, la distribution ***dont la distribution dans les salles de cinéma***, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union et au niveau international, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution et des outils de marketing et de promotion;

Or. en

Amendement 930
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 5 — alinéa 1 — point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union ***et au niveau international***, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution ***et des outils de marketing et de promotion***;	b) favoriser la circulation, la distribution, la notoriété et la visibilité transfrontières des œuvres audiovisuelles européennes sur tous les canaux de communication, dans l'ensemble de l'Union, y compris grâce à la coordination des stratégies de distribution;

Or. fi

Amendement 931
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	b bis) soutenir l'accessibilité multilingue en fournissant des sous-titres et des doublages dans différentes langues de l'Union, ainsi que dans les langues minoritaires, dans le but de promouvoir la diversité linguistique et de rendre les œuvres accessibles à un large public;

Or. en

Amendement 932
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point b bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	b bis) soutenir l'accessibilité multilingue en fournissant des sous-titres, des doublages et des langues des signes

	également dans les langues régionales et minoritaires et les langues sous-représentées;

Or. en

Amendement 933
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 5 — alinéa 1 — point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 934
Gabriela Firea, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) ***créer des publics pour les*** œuvres ***audiovisuelles*** européennes***, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de*** cinémas***, de*** festivals et ***de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier*** aux jeunes ***Européens*** et aux communautés ***mal desservies***;	c) ***renforcer la circulation, la distribution dans les salles de cinéma et la visibilité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes, en particulier des*** œuvres européennes ***circulant en dehors de leur pays d'origine, en soutenant les acteurs qui les portent à la connaissance du public, notamment les agents de vente internationaux, les distributeurs de films, les*** cinémas***, les réseaux de cinémas européens, les*** festivals et ***les réseaux professionnels, ainsi que l'éducation cinématographique***

et les activités éducatives, en accordant une attention particulière aux jeunes ***publics, aux petites villes, aux zones rurales et périphériques, aux petits marchés audiovisuels*** et aux communautés ***où l'accès aux cinémas et aux lieux culturels reste limité***;

Or. en

Amendement 935
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) ***créer*** des publics pour les œuvres ***audiovisuelles européennes***, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) ***soutenir l'engagement et le développement*** des publics pour les ***films et les*** œuvres ***européens, y compris les œuvres non nationales***, notamment par l'intermédiaire d'un ***soutien à l'exposition cinématographique, notamment un*** réseau de cinémas***, d'un soutien aux agents de vente et aux distributeurs internationaux, de réseaux professionnels internationaux***, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens***, d'activités de culture et d'éducation cinématographiques***, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;

Or. en

Amendement 936
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres	c) créer des publics pour les œuvres

audiovisuelles ***européennes***, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas***,*** ***de*** festivals et de campagnes de sensibilisation ***européens***, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	audiovisuelles ***et les films européens, y compris les œuvres non nationales***, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas ***et d'un soutien aux*** festivals***, aux agents de vente et aux distributeurs internationaux, de réseaux professionnels internationaux,*** et de campagnes de sensibilisation, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;

Or. en

Amendement 937
Annamária Vicsek, András László

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies***, y compris les personnes handicapées et les communautés qui manquent d'accessibilité***;

Or. en

Amendement 938
Pernando Barrena Arza, Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas,	c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas,

de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	de festivals et de campagnes de sensibilisation européens***, ancrés dans lieux et des réseaux régionaux***, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;

Or. en

Amendement 939
Alessandro Ciriani

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens ***et par la culture cinématographique***, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux zones mal desservies;

Or. it

Amendement 940
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Milan Zver, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) créer ***et mobiliser*** des publics ***divers*** pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment ***des œuvres du patrimoine,*** par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux

communautés mal desservies;

Or. en

Amendement 941
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire ***d'activités de culture cinématographique,*** d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;

Or. en

Amendement 942
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés ***rurales*** mal desservies;

Or. fr

Amendement 943

Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) créer des publics pour les œuvres audiovisuelles européennes, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de cinémas, de festivals et de campagnes de sensibilisation européens, et s'adresser en particulier aux jeunes Européens et aux communautés mal desservies;	c) *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 944
Gabriela Firea, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) soutenir l'accessibilité des œuvres audiovisuelles européennes pour les personnes handicapées, notamment par le sous-titrage et le sous-titrage pour les publics sourds et malentendants, l'audiodescription pour les publics aveugles et malvoyants et d'autres formats accessibles, accompagnés d'un financement adéquat et spécifique et en tenant compte de la capacité des distributeurs indépendants, des petits cinémas et des cinémas d'art et d'essai, des petites et moyennes entreprises (PME) et des opérateurs de petits marchés audiovisuels;

Or. en

Amendement 945

Peter Agius, Nina Carberry

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) [1 quinquies] renforcer la dimension transfrontière en touchant des publics et des entreprises audiovisuelles dans les régions insulaires, ultrapériphériques et périphériques et en promouvant des œuvres dans des langues officielles de l'Union moins répandues;
	[1 quinquies] Nouveau point d)

Or. en

Amendement 946
Gabriela Firea, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 1 – point c ter) (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c ter) soutenir l'accès communautaire aux œuvres audiovisuelles et aux films européens, en particulier dans les zones où les infrastructures cinématographiques sont limitées ou inexistantes, y compris au moyen d'activités de culture cinématographique et de projections d'intérêt public organisées dans des bibliothèques, des centres culturels, des écoles, des centres de jeunesse, des institutions culturelles locales et des lieux communautaires, dans le plein respect des règles en matière de droits d'auteur et d'octroi de licences et en fournissant un soutien pour l'accessibilité, le sous-titrage, la médiation et les activités éducatives adressées aux jeunes publics;

Or. en

Amendement 947
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et de contenus immersifs, y compris par des tests de marché, par la promotion et la découvrabilité, des stratégies axées sur l'audience, ainsi qu'une distribution sur toutes les plateformes;	d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et de contenus immersifs***, le cas échéant en utilisant une intelligence artificielle fournie par une entreprise européenne***, y compris par des tests de marché, par la promotion et la découvrabilité, des stratégies axées sur l'audience, ainsi qu'une distribution sur toutes les plateformes;

Or. fr

Amendement 948
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et ***de contenus immersifs***, y compris par des tests de marché, ***par la promotion et la*** découvrabilité***, des stratégies*** axées sur l'audience, ***ainsi qu'une*** distribution sur toutes les plateformes;	d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et ***d'œuvres immersives***, y compris par des tests de marché, ***des stratégies de promotion et de*** découvrabilité axées sur l'audience, ***d'une*** distribution sur toutes les plateformes ***et d'une circulation, d'une promotion et d'une visibilité transfrontières coordonnées au sein de l'Union et au niveau international***;

Or. en

Amendement 949
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 5 — alinéa 1 — point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et de contenus immersifs***, y compris par des tests de marché, par la promotion et la découvrabilité, des stratégies axées sur l'audience, ainsi qu'une distribution sur toutes les plateformes***;	d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et de contenus immersifs ***grâce à la simplification réglementaire et à la création d'un environnement concurrentiel***;

Or. fi

Amendement 950
Pernando Barrena Arza, Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et de contenus immersifs, y compris par des tests de marché, par la promotion et la découvrabilité, des stratégies axées sur l'audience, ainsi qu'une distribution sur toutes les plateformes;	d) favoriser le développement et la création de prototypes de jeux vidéo européens et de contenus immersifs, y compris par des tests de marché, par la promotion et la découvrabilité, des stratégies axées sur l'audience, ainsi qu'une distribution sur toutes les plateformes***, y compris dans différentes régions et langues***;

Or. en

Amendement 951
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer ***le développement des talents*** et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer et ***favoriser l'émergence de talents et d'auteurs européens, ainsi que de producteurs indépendants et d'autres professionnels, promouvoir l'égalité de genre, ainsi que la diversité et l'inclusion,*** faciliter l'accès au financement***, en particulier pour les petites et moyennes entreprises du secteur audiovisuel, et soutenir*** les échanges interentreprises et la mise en réseau, ***la coopération transfrontière, la participation à des événements industriels, ainsi que le développement et*** l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques***, en renforçant les compétences et les aptitudes créatives des entreprises, par un soutien aux formations, aux réseaux professionnels, à la coopération et à la mobilité, ainsi qu'aux opérateurs audiovisuels européens lors d'événements industriels***;

Or. en

Amendement 952
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents ***et*** faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et	e) améliorer le développement ***des compétences et*** des talents ***tout au long de la chaîne de valeur, tant pour les œuvres audiovisuelles que pour les jeux vidéo, et renforcer les capacités,*** faciliter l'accès au financement***, principalement pour les petites et moyennes entreprises présentant de plus faibles capacités administratives***,

technologiques;	les échanges interentreprises et la mise en réseau***, la coopération transfrontière, la participation à des événements industriels, ainsi que la formation en vue du développement et de l'acquisition de compétences créatives, commerciales, et de coproduction et de collaboration transfrontière***, ***et*** l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. en

Amendement 953
Alessandro Ciriani

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement ***des compétences,*** des talents***, et créer des capacités, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques,*** et faciliter l'accès au financement***, en prêtant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME)***, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. it

Amendement 954
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises ***et la mise en réseau***, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement des talents***, par un soutien aux formations, aux réseaux professionnels, à la coopération et à la mobilité,*** et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques; ***en soutenant les formations, les réseaux professionnels, la coopération et la mobilité.***

Or. en

Amendement 955
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Milan Zver, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement des talents***, des compétences et des aptitudes, ainsi que la mobilité transfrontière*** et faciliter l'accès au financement***, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises,*** les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption ***et l'application*** d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. en

Amendement 956
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, ***dans le respect du droit d'auteur et de la juste rémunération des créateurs européens,*** notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. fr

Amendement 957
Pernando Barrena Arza, Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques***, y compris par l'intermédiaire de pôles régionaux et de partenariats transfrontières***;

Or. en

Amendement 958
Ivaylo Valchev, Lara Magoni, Marco Squarta

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement des talents et faciliter l'accès au financement***, en accordant une attention particulière aux PME,*** les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. en

Justification

Les PME du secteur audiovisuel sont confrontées à des désavantages structurels dans l'accès aux instruments de financement de l'Union.

Amendement 959
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) ***améliorer le développement des talents et*** faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) faciliter l'accès au financement, les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. en

Amendement 960
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 5 — alinéa 1 — point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) améliorer le développement des talents et faciliter ***l'accès au financement,*** les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;	e) améliorer le développement des talents et faciliter les échanges interentreprises et la mise en réseau, l'adoption d'outils et de modèles commerciaux innovants et de stratégies multimédias d'exploitation de la propriété intellectuelle, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. fi

Amendement 961
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	e bis) soutenir les professionnels du secteur tels que les réalisateurs, les auteurs et les producteurs en proposant des mesures ciblées telles que des formations, des résidences, des programmes de mobilité, des formats d'apprentissage entre pairs et d'échange, du mentorat, des plateformes de mise en réseau et des actions de renforcement des capacités sur mesure, afin de leur permettre de développer leurs projets, de partager leurs expériences, de tirer parti de l'apprentissage mutuel et de développer des compétences créatives, commerciales, et de coproduction et de collaboration transfrontière;

Or. en

Amendement 962
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	e bis) améliorer le développement des talents et la formation en vue du renforcement des compétences, notamment pour faire face aux évolutions créatives, commerciales et technologiques;

Or. en

Amendement 963
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) favoriser le dialogue stratégique, l'échange de bonnes pratiques, la collecte et l'analyse de données***, y compris le paiement de la contribution requise pour l'adhésion de l'Union à l'Observatoire européen de l'audiovisuel***;	f) favoriser le dialogue stratégique, l'échange de bonnes pratiques, la collecte et l'analyse de données;

Or. fr

Amendement 964
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 5 — alinéa 1 — point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*

f) favoriser le dialogue stratégique, l'échange de bonnes pratiques, la collecte et l'analyse de données, y compris ***le paiement*** de la contribution requise pour l'adhésion ***de l'Union*** à l'Observatoire européen de l'audiovisuel;	f) favoriser le dialogue stratégique, l'échange de bonnes pratiques, la collecte et l'analyse de données, y compris ***la modération*** de la contribution requise pour l'adhésion à l'Observatoire européen de l'audiovisuel;

Or. fi

Amendement 965
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) contribuer à la création de conditions de concurrence plus équitables pour les pays audiovisuels à faible capacité;

Or. en

Amendement 966
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 1 – point g

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
g) contribuer à la mise en œuvre de la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil[29] .	g) contribuer à la mise en œuvre de la directive 2010/13/UE***, sans créer d'obligations nouvelles excédant le cadre fixé par cette directive,*** du Parlement européen et du Conseil[29] .
[29] Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de	[29] Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de

médias audiovisuels (JO L 95 du 15.4.2010, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2010/13/oj).

médias audiovisuels (JO L 95 du 15.4.2010, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2010/13/oj).

Or. fr

Amendement 967
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique ***et dans le cadre d'une*** collaboration ***entre les entités des États membres*** ayant des capacités ***audiovisuelles*** différentes.	***Le volet «Culture — MÉDIA»*** est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique***, de l'indépendance créative, des droits d'auteur audiovisuels et de la diversité des expressions culturelles, et en garantissant des conditions de concurrence plus équitables au moyen de mesures présentant une valeur ajoutée européenne qui tiennent compte des spécificités des différents pays, en particulier en ce qui concerne la production et la distribution de contenus, l'accès aux contenus, la taille et les spécificités de leurs marchés et leur diversité culturelle et linguistique, de manière à élargir la participation des pays membres à part entière ayant des marchés plus petits et une capacité de production plus faible, à améliorer leur accès au financement, aux possibilités de coopération et aux canaux de distribution, et à renforcer la*** collaboration ***entre les pays*** ayant des capacités différentes.

Or. en

Amendement 968
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Hristo Petrov, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	***Le volet «MÉDIA+»*** est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes. ***Ce soutien devrait être limité aux œuvres et aux spectacles fondés sur une contribution humaine créative substantielle et identifiable. Les objectifs du programme sont mis en œuvre en gardant à l'esprit la capacité administrative des bénéficiaires. Sans préjudice du [règlement sur la performance] ou du [règlement financier], les obligations des bénéficiaires en matière d'établissement de rapports devraient être proportionnées à la fois au soutien financier reçu et à la taille du bénéficiaire.***

Or. en

Amendement 969
Fredis Beleris

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes***, tout en tenant compte des spécificités des différents pays, notamment en ce qui concerne la production et la distribution des contenus, l'accès aux contenus ainsi que la taille et les caractéristiques de leurs marchés, de manière à élargir la participation des pays dont les marchés sont de plus petite taille et dont les capacités de production sont***

plus limitées, améliorant ainsi leur accès au financement, aux possibilités de coopération et aux canaux de distribution.

Or. el

Amendement 970
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes. ***Les mesures de soutien au développement et à la production d'œuvres audiovisuelles bénéficient principalement aux micro, petites et moyennes entreprises, telles que définies dans la recommandation 2003/361/CE de la Commission, et sont conçues pour renforcer leur compétitivité, leur capacité d'innovation et leur croissance transfrontière.***

Or. en

Amendement 971
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique ***«audiovisuel»*** est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique ***et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États***	L'objectif spécifique ***«MÉDIA»*** est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et ***de la liberté d'expression culturelle et linguistique. Il contribue à l'amélioration***

membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	***des conditions de travail des artistes et des professionnels de l'audiovisuel***. ***À cette fin, un soutien est accordé exclusivement aux activités qui garantissent des conditions de travail décentes et sûres, ainsi qu'une rémunération équitable et non discriminatoire.***

Or. en

Amendement 972
Sandra Kalniete

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	L'objectif spécifique «audiovisuel» ***prend en considération les particularités de différents pays et sera*** réalisé dans le plein respect de la liberté artistique ***en assurant la participation des*** entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes ***et une collaboration avec celles-ci, contribuant ainsi à la création de conditions de concurrence plus équitables***.

Or. en

Amendement 973
Pernando Barrena Arza, Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes***, y compris au***

niveau régional, ainsi que de la promotion de l'accessibilité et de la création multilingue.

Or. en

Amendement 974
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Milan Zver, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	***Le sous-volet «MÉDIA»*** est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique ***en promouvant la mobilité*** et ***la coopération transfrontières, et ce,*** dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.

Or. en

Amendement 975
Ivaylo Valchev

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique ***et*** dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique***,*** dans le cadre ***de conditions de concurrences plus équitables et*** d'une collaboration ***renforcée*** entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.

Or. en

Amendement 976
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et ***dans le cadre d'une*** collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.	L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et ***en assurant une***collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes.

Or. sk

Amendement 977
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 5 — alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et ***dans le cadre d'une collaboration entre les entités des États membres ayant des capacités audiovisuelles différentes***.	L'objectif spécifique «audiovisuel» est réalisé dans le plein respect de la liberté artistique et ***en promouvant les pratiques efficaces des États membres dotés d'un secteur audiovisuel avancé***.

Or. fi

Amendement 978
Marcos Ros Sempere

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	À cette fin, le programme promeut des conditions de travail décentes et sûres, ainsi qu'une rémunération équitable et

non discriminatoire. Ce soutien est en outre orienté vers des œuvres et spectacles fondés sur une contribution humaine créative substantielle et identifiable. Lorsque des outils d'intelligence artificielle (IA) sont utilisés à titre auxiliaire, ils doivent servir à améliorer la créativité humaine et faire l'objet d'un consentement éclairé, d'une transparence totale et d'une rémunération appropriée. En outre, les œuvres créatives ne devraient pas s'appuyer principalement sur un contenu généré par l'IA qui serait ensuite retravaillé par les artistes, notamment dans le domaine du sous-titrage et du doublage.

Or. en

Amendement 979
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Milan Zver, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Les priorités énoncées à l'alinéa 1 du présent article sont abordées par un soutien en faveur du développement, de la production, de la promotion et de la diffusion d'œuvres européennes ainsi que par un soutien pour favoriser l'accès à ces dernières, avec l'objectif d'atteindre des publics divers en Europe et au-delà, tout en s'adaptant aux nouvelles évolutions du marché et en contribuant à la mise en œuvre de la directive (UE) 2018/1808.

Or. en

Amendement 980
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Le soutien au titre de l'objectif spécifique «MÉDIA» est en outre limité aux œuvres et représentations fondées sur une contribution humaine créative substantielle et identifiable. Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés à titre auxiliaire, ils doivent servir à améliorer la créativité humaine et être déployés en pleine transparence et conformément au droit de l'Union.

Or. en

Amendement 981
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 5 – paragraphe 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Le programme contribue également à accroître l'accessibilité des publics sourds, malentendants, aveugles et malvoyants, et à prendre en considération leurs besoins, en tenant compte des réalités opérationnelles et économiques et en veillant à ce qu'un financement adéquat soit mis à disposition pour soutenir ces objectifs.

Or. en

Amendement 982
Chiara Gemma, Ivaylo Valchev

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	La Commission évalue régulièrement l'efficacité et la valeur ajoutée européenne du soutien aux jeux vidéo et aux contenus immersifs au titre du programme.

Or. it

Amendement 983
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	L'objectif spécifique «MÉDIA» est réalisé en tenant compte des spécificités des différents pays, notamment en termes de production et de distribution de contenus, d'accès aux contenus, de taille et de spécificités des marchés et de diversité culturelle et linguistique de ces pays, de manière à élargir la participation des pays dotés de capacités audiovisuelles différentes et à renforcer la collaboration entre ces pays, afin de contribuer à des conditions de concurrence plus équitables.

Or. en

Amendement 984
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Manuela Ripa, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 5 – alinéa 2 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Les actions au moyen desquelles les priorités énoncées à l'alinéa 1 du présent

article doivent être mises en œuvre figurent à la section 2 de l'annexe I.

Or. en

Amendement 985
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 6

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Article 6	***supprimé***
Actualité	
Dans le cadre du volet MEDIA+, l'objectif spécifique «actualité» se concentre sur les priorités suivantes:	
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;	
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à	

l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;

f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.

L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.

Or. en

Amendement 986
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 6

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Article 6	***supprimé***
Actualité	
Dans le cadre du volet MEDIA+, l'objectif spécifique «actualité» se concentre sur les priorités suivantes:	
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le	

marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;

b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;

c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;

d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;

f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.

L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.

Or. en

Amendement 987
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Actualité	***Médias d'information — Presse, journalisme et vérification des faits***

Or. en

Amendement 988
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Actualité	***Chapitre IV***
	Actualité et journalisme

Or. en

Amendement 989
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Actualité	***Médias d'information et journalisme***

Or. en

Amendement 990
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 6 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Actualité	***Médias d'information et journalisme***

Or. en

Amendement 991
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Actualité	Actualité ***et journalisme***

Or. en

Amendement 992
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Actualité	Actualité ***et journalisme***

Or. en

Amendement 993
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet MEDIA+, l'objectif spécifique «actualité» se concentre sur les priorités suivantes:	***Conformément aux objectifs du programme visés à l'article 3,*** les priorités ***du sous-volet «Médias d'information» sont les*** suivantes:

Or. en

Amendement 994
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet MEDIA+, l'objectif spécifique «actualité» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet MEDIA+, l'objectif spécifique «actualité ***et journalisme***» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 995
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet ***MEDIA+***, l'objectif spécifique ***«actualité»*** se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet ***«Médias d'information et journalisme»***, l'objectif spécifique se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 996
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces***, ainsi que*** surveiller ***et*** évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur***, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales***;	a) protéger les médias d'information ***d'intérêt public*** et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces***, à des pressions juridiques — y compris des poursuites-bâillons — (poursuites stratégiques altérant le débat public), à la surveillance, au harcèlement ou à la précarité économique, notamment dans des contextes de risques accrus et systémiques pour la liberté et le pluralisme des médias, et soutenir les initiatives qui contribuent à*** surveiller***, à*** évaluer ***et à traiter*** les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur***, notamment en facilitant l'accès aux ressources de sécurité ainsi qu'au soutien et à la formation d'urgence et psychosociaux (en ligne/numériques, physiques et psychologiques) et en promouvant les normes professionnelles et éditoriales journalistiques***;

Or. en

Amendement 997
Irena Joveva, Fabienne Keller, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias ***d'information*** et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le	a) protéger les ***fournisseurs de services de*** médias et les journalistes ***qui fournissent des contenus d'information et d'actualité en vue de garantir l'indépendance des décisions éditoriales***,

marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;	en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces***, à de la surveillance ainsi qu'à des pressions juridiques ou économiques***, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;

Or. en

Amendement 998
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ***ainsi que*** surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;	a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ***à une pression juridique, à de la surveillance, à du harcèlement ou à une précarité économique, et soutenir des initiatives qui contribuent à*** surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;

Or. en

Amendement 999
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 1 — point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils	a) protéger les médias d'information et les journalistes, ***ainsi que les médias***

sont confrontés à des menaces, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;	***indépendants,*** en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces ***physiques ou dénuées de fondements juridiques***, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales ***neutres***;

Or. fi

Amendement 1000
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales;	a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales***, dans le plein respect des compétences des États membres en matière de politique des médias***;

Or. sk

Justification

La politique des médias reste dans une large mesure une compétence des États membres. Le programme devrait soutenir les médias sans interférer avec les compétences nationales.

Amendement 1001
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*

a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ***ainsi que surveiller et évaluer les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales***;	a) protéger ***et soutenir*** les médias d'information, les journalistes ***et les organisations de la société civile***, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, ***à la précarité économique, à la surveillance, au harcèlement ou à la violence, y compris en ligne, en leur garantissant un environnement propice à l'indépendance, à la liberté, à la sécurité et à l'efficacité***;

Or. en

Amendement 1002
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias d'information ***et*** les journalistes, en particulier ***lorsqu'ils sont confrontés*** à des menaces, ***ainsi que surveiller et évaluer les risques pour*** la liberté et le pluralisme des médias ***dans le marché intérieur, réagir face à ces risques et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales***;	a) protéger les médias d'information***,*** les journalistes***, la liberté des médias et le soutien que le journalisme apporte à la société civile***, en particulier ***lorsque les entités concernées sont confrontées*** à des menaces ***ou dans le contexte de*** risques ***systémiques*** pour la liberté et le pluralisme des médias***, et soutenir les initiatives qui contribuent à la surveillance et à l'évaluation de ces risques ainsi qu'à la lutte contre ces derniers***;

Or. en

Amendement 1003
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier lorsqu'ils	a) protéger les médias d'information et les journalistes, en particulier ***les médias***

sont confrontés à des menaces, ainsi que ***surveiller et évaluer les risques pour*** la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur***,*** réagir face à ces risques ***et promouvoir les normes journalistiques et éditoriales***;	***et journalistes d'opposition,*** lorsqu'ils sont confrontés à des menaces ***variées, y compris les nouvelles menaces telles que la débancarisation ou l'utilisation de logiciels espions***, ainsi que ***préserver*** la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur ***et*** réagir face à ces risques;

Or. fr

Amendement 1004
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	a bis) promouvoir des mécanismes visant à préserver les normes journalistiques et éditoriales ainsi que l'indépendance de la rédaction; soutenir les organisations représentant les intérêts des journalistes, y compris les organismes d'autorégulation;

Or. en

Amendement 1005
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point a bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	a bis) promouvoir des mécanismes visant à préserver les normes journalistiques et éditoriales ainsi que l'indépendance de la rédaction; soutenir les organisations représentant les intérêts des journalistes, y compris les organismes d'autorégulation;

Or. en

Amendement 1006
Sandra Kalniete

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) ***améliorer*** la production, la distribution et ***la consommation*** de contenus journalistiques ***professionnels***, y compris la couverture ***des affaires de l'Union***, le journalisme d'investigation***, l'actualité locale et les médias*** d'intérêt public;	b) ***soutenir*** la production, la distribution et ***l'accessibilité*** de contenus journalistiques ***produits conformément aux normes professionnelles européennes et internationales***, y compris la couverture ***de l'actualité européenne, régionale et locale indépendante, en particulier dans les zones où l'accès à une couverture indépendante de l'actualité est limité et qui sont particulièrement exposées aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation***, le journalisme d'investigation***, la fourniture d'informations sur des questions*** d'intérêt public ***et les activités transfrontières visant à améliorer la visibilité, la découvrabilité et l'accessibilité de ces contenus, la coopération des médias d'information, à condition que les contenus soutenus soient produits par des médias d'information qui font preuve d'indépendance éditoriale vis-à-vis des partis politiques, d'une influence commerciale inappropriée et d'acteurs de pays tiers, et qui font preuve d'un contrôle éditorial garantissant la transparence, l'exactitude, l'équité et l'obligation de rendre des comptes***;

Or. en

Justification

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la démocratie européenne est confrontée à des défis sans précédent, en particulier dans les pays constituant la frontière orientale de l'Union. Comme indiqué dans le bouclier européen de la démocratie, les pays

candidats à l'adhésion à l'Union et certains États membres sont particulièrement exposés aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation en raison de leur proximité avec la Russie et la Biélorussie, ou sont la cible de tentatives intenses de déstabilisation et d'ingérence. Un soutien ciblé est nécessaire pour garantir la résilience démocratique de l'Union.

Amendement 1007
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et ***la consommation*** de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture ***des affaires de l'Union***, le journalisme d'investigation, ***l'actualité locale et les médias*** d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et ***l'accessibilité*** de contenus journalistiques professionnels ***et d'intérêt public, de manière à promouvoir la diversité des sources et des points de vue***, y compris la couverture ***de l'actualité européenne, régionale et locale*** , le journalisme d'investigation et ***d'autres formes de journalisme*** d'intérêt public***, y compris dans l'environnement numérique et en promouvant la diversité des sources et des points de vue***; ***promouvoir une représentation juste et précise des groupes exposés à la discrimination structurelle et lutter contre les stéréotypes, les discours haineux et la désinformation qui les ciblent***

Or. en

Amendement 1008
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et ***la consommation*** de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et ***les*** médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et ***l'accessibilité*** de contenus journalistiques professionnels ***et d'intérêt public, d'une manière qui favorise la diversité des sources et des points de vue***, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, ***la vérification indépendante des faits, la couverture de*** l'actualité ***européenne, régionale,*** locale et ***communautaire, ainsi que d'autres formes de*** médias ***indépendants*** d'intérêt public***, y compris dans l'environnement numérique***;

Or. en

Amendement 1009
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et ***la consommation*** de contenus journalistiques professionnels, y compris ***la couverture des affaires de l'Union,*** le journalisme d'investigation, l'actualité locale ***et les médias d'intérêt public***;	b) améliorer la production, la distribution et ***l'accessibilité*** de contenus journalistiques professionnels ***et d'intérêt public, de manière à promouvoir la diversité des sources et des points de vue***, y compris le journalisme d'investigation, ***la couverture de*** l'actualité ***européenne, régionale,*** locale ***et communautaire, ainsi que d'autres formes de journalisme indépendant, dont dans l'environnement numérique***;

Or. en

Amendement 1010
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement

Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution ***et*** la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution***, l'accessibilité,*** la consommation ***et l'archivage*** de contenus journalistiques professionnels ***et d'intérêt public, d'une manière qui favorise la diversité des sources et des points de vue***, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation***, la vérification indépendante des faits***, l'actualité locale et les médias ***indépendants*** d'intérêt public;

Or. en

Amendement 1011
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public***, le tout sous réserve d'un financement qui respectera scrupuleusement la diversité des opinions politiques***;

Or. fr

Amendement 1012
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public***, notamment au moyen de mesures de soutien ciblées en faveur des organismes de médias locaux et régionaux indépendants***;

Or. hr

Amendement 1013
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution ***et*** la consommation de contenus journalistiques professionnels***, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias*** d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution***,*** la consommation ***et l'archivage*** de contenus journalistiques ***diversifiés d'intérêt public et*** professionnels***, soutenir les organisations d'information régionales, locales et communautaires, ainsi que d'autres formes de médias*** d'intérêt public***, y compris dans l'environnement numérique***;

Or. en

Amendement 1014
Laurence Farreng, Brigitte van den Berg, Abir Al-Sahlani

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la	b) améliorer la production, la

distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public***, en accordant une attention particulière à la lutte contre les déserts d'information***;

Or. en

Amendement 1015
Irena Joveva, Fabienne Keller, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels ***et indépendants***, y compris la couverture des affaires de l'Union, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;

Or. en

Amendement 1016
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point b)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels***, y compris la couverture des affaires de l'Union, le*** journalisme d'investigation***, l'actualité locale et*** les médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels ***ainsi que de*** journalisme d'investigation ***et soutenir les médias d'information régionaux et locaux ainsi que*** les médias d'intérêt public;

Or. en

Amendement 1017
François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point b)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels***, y compris la couverture des affaires de l'Union***, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;	b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, le journalisme d'investigation, l'actualité locale et les médias d'intérêt public;

Or. en

Amendement 1018
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 1 — point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels, y compris la couverture des affaires de l'Union ***,*** le journalisme d'investigation***, l'actualité locale et les médias d'intérêt public***;	b) améliorer la production, la distribution et la consommation de contenus journalistiques professionnels ***et objectifs***, y compris la couverture des affaires de l'Union ***et*** le journalisme d'investigation;

Or. fi

Amendement 1019
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux ***modèles de production, de distribution et d'entreprise***, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ***ainsi que*** la reconversion et le perfectionnement des professionnels ***des médias d'information***;	c) soutenir la transformation numérique ***et l'innovation*** des organismes de presse***, ainsi que d'autres initiatives journalistiques professionnelles et d'intérêt public de tailles et de portées géographiques diverses, y compris*** les pratiques innovantes ***des*** modèles de production, de distribution et d'entreprise ***contribuant à une viabilité et à une résilience à long terme***, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières***, et soutenir*** la reconversion et le perfectionnement des professionnels ***du journalisme, y compris des indépendants***; ***tout en garantissant un accès inclusif à la formation et en promouvant une utilisation respectueuse des droits de l'homme, fiable et responsable des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle;***

Or. en

Amendement 1020
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels ***des médias d'information***;	c) soutenir la transformation numérique ***et l'innovation*** des organismes de presse, ***ainsi que d'autres initiatives journalistiques professionnelles et d'intérêt public de tailles et de portées géographiques diverses, y compris***les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et

	le perfectionnement des professionnels ***du journalisme***; ***tout en garantissant un accès à la formation et en promouvant une utilisation fiable et responsable des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle.***

Or. en

Amendement 1021
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les ***nouveaux*** modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***;***	c) soutenir la transformation numérique ***et l'innovation*** des organismes de presse ***professionnels de différentes tailles et de différentes portées géographiques, y compris*** les pratiques innovantes, les modèles de production, de distribution et d'entreprise ***en lien avec les contenus d'information***, faciliter l'accès au financement***, en prenant dûment en considération les PME,*** et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***, en garantissant un accès inclusif à la formation et en promouvant une utilisation fiable et responsable des outils numériques.***

Or. en

Amendement 1022
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les ***nouveaux*** modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***;***	c) soutenir la transformation numérique ***et l'innovation*** des organismes de presse ***professionnels de différentes tailles et de différentes portées géographiques, y compris*** les pratiques innovantes, les modèles de production, de distribution et d'entreprise ***en lien avec les contenus d'information***, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***, en garantissant un accès inclusif à la formation et en promouvant une utilisation fiable et responsable des outils numériques.***

Or. en

Amendement 1023
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique ***des*** organismes de presse, les pratiques innovantes, ***les nouveaux*** modèles de production, de distribution et d'entreprise***, faciliter*** l'accès au financement et ***encourager*** les activités transfrontières ***ainsi que*** la reconversion et le perfectionnement des professionnels ***des médias d'information***;	c) soutenir la transformation numérique ***et l'innovation d'*** organismes de presse***, de tailles et de portées géographiques diverses, en accordant une attention particulière aux organismes de presse régionaux et locaux,*** les pratiques innovantes ***des*** modèles de production, de distribution et d'entreprise ***en lien avec les contenus d'information, y compris en facilitant*** l'accès au financement et ***en encourageant*** les activités transfrontières, ***ainsi qu'en soutenant*** la reconversion et le perfectionnement des professionnels ***du journalisme, y compris des indépendants***;

Or. en

Amendement 1024
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***, tout en garantissant un accès inclusif à la formation et en promouvant une utilisation respectueuse des droits de l'homme, fiable et responsable des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle***;

Or. en

Amendement 1025
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information; ***une attention particulière sera accordée à la transition numérique des organismes de médias locaux et régionaux, y compris à l'utilisation de technologies et d'outils innovants en matière d'intelligence***

artificielle;

Or. hr

Amendement 1026
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique ***des organismes*** de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir la transformation numérique de ***la*** presse***, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux médias d'information régionaux et locaux***, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise***, et la mise en avant d'informations fiables en ligne***, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;

Or. en

Amendement 1027
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des	c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières***, en particulier les projets de coopération entre les organismes de***

médias d'information;	***médias locaux et régionaux de différents États membres,*** ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;

Or. hr

Amendement 1028
Alessandro Ciriani, Lara Magoni

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique ***des*** organismes ***de presse***, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir la transformation numérique ***de l'actualité, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux*** organismes ***régionaux et locaux***, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;

Or. it

Amendement 1029
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et	c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement***, sans conditionner cet accès à une orientation éditoriale déterminée,*** et

le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;

Or. fr

Amendement 1030
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***, y compris dans le secteur des médias en langue minoritaire***;

Or. en

Amendement 1031
Łukasz Kohut, Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir la transformation numérique des organismes de presse, les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information***, y compris dans le***

secteur des médias en langue minoritaire;

Or. en

Amendement 1032
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 1 — point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) soutenir ***la transformation numérique,*** les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise des organismes de presse, faciliter l'accès au financement ***et encourager les activités transfrontières*** ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;	c) soutenir les pratiques innovantes, les nouveaux modèles de production, de distribution et d'entreprise des organismes de presse, faciliter l'accès au financement ainsi que la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information;

Or. fi

Amendement 1033
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) soutenir les services transnationaux de médias d'intérêt public qui fournissent des contenus européens d'information, culturels et d'actualité fiables et multilingues, y compris par le sous-titrage, la traduction et la diffusion en ligne, lorsque le bénéficiaire démontre son indépendance éditoriale, une mission de service public européen, une capacité multilingue et une distribution efficace dans plusieurs États membres et zones linguistiques;

Or. en

Amendement 1034
Irena Joveva, Fabienne Keller, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) soutenir les efforts visant à remédier aux asymétries du marché afin de favoriser des conditions de concurrence équitables vis-à-vis des fournisseurs de très grandes plateformes en ligne, notamment en soutenant l'utilisation responsable des outils numériques et de l'intelligence artificielle sous contrôle humain, le respect des normes éthiques et les mécanismes ou cadres qui garantissent une rémunération équitable pour les fournisseurs de services de médias et les contenus professionnels journalistiques;

Or. en

Amendement 1035
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) assurer la viabilité des médias d'information, en particulier les médias d'informations régionaux, locaux et communautaires, notamment faciliter leur accès au financement, soutenir les médias opérant dans les langues régionales et minoritaires et les médias des communautés minoritaires et renforcer l'infrastructure des médias au niveau local;

Or. en

Amendement 1036
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) assurer la viabilité des médias d'information en facilitant l'accès au financement, y compris les médias d'information locaux, et en soutenant les médias opérant dans les langues minoritaires et les médias des communautés minoritaires et en renforçant l'infrastructure des médias au niveau local;

Or. en

Amendement 1037
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) assurer la viabilité des médias d'information locaux, notamment en soutenant les médias opérant dans les langues minoritaires et les médias des communautés minoritaires et en renforçant l'infrastructure des médias au niveau local;

Or. en

Amendement 1038
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) promouvoir la durabilité, la résilience et la viabilité économique à long terme des organismes de médias locaux et régionaux indépendants, en particulier dans les zones rurales, reculées et à faible couverture médiatique;

Or. hr

Amendement 1039
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c ter) encourager les projets de collaboration journalistique et les initiatives de partage de contenus entre les organismes de médias locaux et régionaux;

Or. hr

Amendement 1040
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c quater (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c quater) promouvoir la mise en place et la préservation d'écosystèmes d'information locaux, y compris le soutien aux jeunes pousses médiatiques, aux médias à but non lucratif et aux

médias communautaires;

Or. hr

Amendement 1041
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c quinquies (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c quinquies) faciliter l'accès des petits organismes et des micro-organismes de médias aux fonds de l'Union au moyen d'exigences administratives proportionnées et de mécanismes d'assistance technique;

Or. hr

Amendement 1042
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point c sexies (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c sexies) soutenir la mise en place d'un système de mesure d'audience pour les stations de radio locales et régionales;

Or. hr

Amendement 1043
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller ***et*** à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera ***une plus grande*** résilience dans l'ensemble de l'Union***;***	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller***,*** à préserver ***et à renforcer*** l'espace consacré à l'information en ligne ***et la résilience du secteur des médias d'information***, y compris ***le soutien à la surveillance indépendante, à la recherche, à la défense, au renforcement des capacités, à la transformation numérique et à l'innovation des organismes de presse et d'autres fournisseurs de services de médias de tailles et de portée géographiques diverses; soutenir les pratiques innovantes des modèles de production, de distribution et d'entreprise en lien avec les contenus d'information, faciliter l'accès au financement et encourager les activités transfrontières, et soutenir la reconversion et le perfectionnement des professionnels des médias d'information, y compris les indépendants; promouvoir les travaux liés à la transparence des algorithmes, aux systèmes de recommandation, à la modération des contenus, aux marchés de la publicité en ligne, ainsi qu'à la découvrabilité et à la mise en avant appropriée de contenus journalistiques fiables, y compris*** la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***; tout en garantissant un accès inclusif à la formation et une utilisation respectueuse des droits de l'homme, fiable et responsable des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle***, ce qui favorisera ***la viabilité, la*** résilience ***et la durabilité des médias indépendants*** dans l'ensemble de l'Union***.***
	Or. en

Amendement 1044

Sophie Wilmès, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Fabienne Keller, Hilde Vautmans, Abir Al-Sahlani

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, soutenir la mise en œuvre et le suivi efficaces de la législation pertinente de l'Union relative à l'environnement en ligne, contribuer à la détection et à l'atténuation des contenus illicites et des risques systémiques en ligne, promouvoir l'intégrité et la fiabilité de l'actualité et des informations et lutter contre l'incidence de la sélection algorithmique et des systèmes de recommandation sur l'accès des citoyens à des sources d'information diversifiées et fiables***, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1045
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Milan Zver, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne***, y compris*** la détection et la lutte contre la	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne***, tout en protégeant et en promouvant la liberté d'expression,***

désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	***par un soutien à la vérification des faits et aux activités de vérification ainsi qu'à*** la détection***, l'analyse*** et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union; ***ces mesures soutiennent la participation et la coopération, entre autres, des journalistes, des médias d'information et des organismes de vérification des faits;***

Or. en

Amendement 1046
Sandra Kalniete

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver ***l'espace consacré à l'information*** en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence ***menées depuis l'étranger***, ce qui ***favorisera*** une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver ***un écosystème d'information*** en ligne ***sûr, solide, viable, indépendant, diversifié et démocratique***, y compris la détection***, l'analyse*** et la lutte contre la désinformation***, telle que la désinformation sexiste et les discours anti-genre,*** ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence, ce qui ***contribuera à garantir*** une plus grande résilience ***démocratique*** dans l'ensemble de l'Union***, notamment dans les zones et les communautés qui sont particulièrement exposées aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation***;

Or. en

Justification

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la démocratie européenne est confrontée à des défis sans précédent, en particulier dans les pays constituant la frontière orientale de l'Union. Comme indiqué dans le bouclier européen de la démocratie, les pays candidats à l'adhésion à l'Union et certains États membres sont particulièrement exposés aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation en raison de leur proximité avec la Russie et la Biélorussie, ou sont la cible de tentatives intenses de déstabilisation et d'ingérence. Un soutien ciblé est nécessaire pour garantir la résilience démocratique de l'Union.

Amendement 1047
Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union; ***les initiatives européennes de mémoire et la culture historique peuvent soutenir davantage la résilience face à la manipulation des récits historiques et à la désinformation dans l'espace numérique de l'information;***

Or. en

Amendement 1048
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et	d) renforcer la coopération et

promouvoir des mesures visant ***à surveiller et*** à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, ***y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la*** manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union***;	promouvoir des mesures ***transparentes, proportionnées et juridiquement responsables*** visant à préserver l'espace consacré à l'information en ligne contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, tout en respectant pleinement la liberté d'expression, l'indépendance éditoriale des médias, le pluralisme politique, l'expression religieuse et le droit des citoyens de recevoir et de communiquer des informations et des opinions sans ingérence des autorités publiques***;

Or. en

Amendement 1049
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris ***par*** la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, tout en respectant le pluralisme des médias et l'indépendance éditoriale***, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1050
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris ***par*** la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, tout en respectant le pluralisme des médias et l'indépendance éditoriale***, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1051
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre ***la désinformation ainsi que*** la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union***, dans le plein respect de la liberté d'expression, de la pluralité des opinions et de la liberté des médias***;

Or. sk

Justification

Les mesures ne doivent pas conduire à restreindre le débat public légitime ni la pluralité des opinions. Cet ajout établit un équilibre entre la résilience de l'espace de l'information et la protection des droits fondamentaux garantis par la charte.

Amendement 1052
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris ***par la prévention,*** la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, et le soutien à la vérification indépendante des faits***, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1053
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération ***et promouvoir des mesures*** visant ***à surveiller et*** à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la ***désinformation ainsi que la*** manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération visant à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis ***l'Union ou*** l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. fr

Amendement 1054

Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 1 — point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la ***désinformation ainsi que*** la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la ***propagande d'États hostiles*** ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. fi

Amendement 1055
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point d)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ***ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, ce qui ***favorisera une plus grande*** résilience dans l'ensemble de l'Union;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris ***par*** la détection et la lutte contre la désinformation***, tout en respectant le pluralisme des médias et l'indépendance éditoriale***, ce qui ***renforcera la*** résilience dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1056
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement

Article 6 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris la détection et la lutte contre la désinformation ainsi que la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger***, ce qui favorisera une plus grande résilience dans l'ensemble de l'Union***;	d) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver l'espace consacré à l'information en ligne, y compris ***par*** la détection et la lutte contre la désinformation***, tout en respectant le pluralisme des médias et l'indépendance éditoriale***;

Or. en

Amendement 1057
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, José Cepeda, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point d bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	d bis) contribuer à un secteur audiovisuel inclusif en garantissant la participation et l'accessibilité des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés.

Or. en

Amendement 1058
Gabriela Firea, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique ***et*** aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique***,*** aux médias***, à l'IA et aux données*** afin de permettre aux

aux jeunes, ***d'utiliser et*** de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***;***	citoyens, y compris ***aux enfants,*** aux jeunes, ***aux parents, aux personnes âgées, aux éducateurs, aux animateurs de jeunesse et aux personnes en situation de vulnérabilité,*** de développer une compréhension critique de l'écosystème de l'information***, y compris des médias synthétiques, des systèmes de recommandation, de la manipulation en ligne, des escroqueries, des discours haineux, des préjugés discriminatoires, de la désinformation et de la manipulation de l'information et de l'ingérence menées depuis l'étranger.***
	Or. en

Amendement 1059
Sandra Kalniete

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias ***afin de permettre aux citoyens, y compris aux*** jeunes***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de*** l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias***, la pensée critique, en particulier chez les*** jeunes***, les personnes âgées et les groupes vulnérables, en tant qu'outil permettant de mieux comprendre*** l'écosystème de l'information ***et de mieux détecter la manipulation de l'information, ainsi que de lutter contre les stéréotypes de genre et autres stéréotypes nuisibles, ainsi que contre la désinformation et la violence en ligne fondées sur le genre, notamment dans les zones et les communautés qui sont particulièrement exposées aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation***;
	Or. en

Justification

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, la démocratie européenne est confrontée à des défis sans précédent, en particulier dans les pays constituant la frontière orientale de l'Union. Comme indiqué dans le bouclier européen de la démocratie, les pays candidats à l'adhésion à l'Union et certains États membres sont particulièrement exposés aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation en raison de leur proximité avec la Russie et la Biélorussie, ou sont la cible de tentatives intenses de déstabilisation et d'ingérence. Un soutien ciblé est nécessaire pour garantir la résilience démocratique de l'Union.

Amendement 1060
Sophie Wilmès, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Fabienne Keller, Hilde Vautmans, Abir Al-Sahlani

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, ***d'utiliser et*** de développer ***leur*** compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes***, aux personnes en situation de vulnérabilité et aux personnes âgées***, de développer ***et de maintenir, tout au long de leur vie, une*** compréhension critique de l'écosystème de l'information ***et des compétences nécessaires pour accéder à l'information et aux médias, les évaluer, les créer et y participer de manière sûre, éclairée et responsable***;

Or. en

Amendement 1061
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris

aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***;***	aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information ***et des compétence clés connexes dans l'ensemble des environnements numériques et des canaux médiatiques, de déterminer et d'évaluer la fiabilité des sources d'information et de faire des choix éclairés.***

Or. en

Amendement 1062
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux ***citoyens, y compris aux jeunes***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux ***personnes résidant dans l'Union, quel que soit leur âge***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information ***et des compétence clés connexes dans l'ensemble des environnements numériques et des canaux médiatiques, ainsi que de déterminer et d'évaluer la fiabilité des sources d'information***;

Or. en

Amendement 1063
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias

afin de permettre aux ***citoyens, y compris aux jeunes,*** d'utiliser et de développer leur compréhension ***critique*** de l'écosystème de l'information;	afin de permettre aux ***personnes de tous âges résidant dans l'Union*** d'utiliser et de développer leur ***pensée et*** compréhension ***critiques*** de l'écosystème de l'information ***dans l'ensemble des environnements numériques et des canaux médiatiques, ainsi que de déterminer et d'évaluer la fiabilité des sources d'information***;

Or. en

Amendement 1064
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Gabriela Firea, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux ***citoyens, y compris aux jeunes,*** d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux ***personnes de tous âges résidant dans l'Union*** d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information ***et des compétence clés connexes dans l'ensemble des environnements numériques et des canaux médiatiques, ainsi que de déterminer et d'évaluer la fiabilité des sources d'information***;

Or. en

Amendement 1065
Alessandro Ciriani

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias

afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	afin de permettre aux citoyens***, dans tous les groupes d'âge,*** y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur esprit critique et leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***, en tenant compte notamment de l'utilisation et des effets de l'intelligence artificielle***;

Or. it

Amendement 1066
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Laurence Farreng, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens***, y compris aux jeunes***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens ***de tous âges, et dès le plus jeune âge***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***, y compris la capacité à reconnaître de manière critique le rôle et l'utilisation de l'intelligence artificielle***;

Or. en

Amendement 1067
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***, y compris au moyen***

d'initiatives d'éducation aux médias accessibles et diversifiées sur le plan linguistique;

Or. en

Amendement 1068
Łukasz Kohut, Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***, y compris au moyen d'initiatives d'éducation aux médias accessibles et diversifiées sur le plan linguistique***;

Or. en

Amendement 1069
Sunčana Glavak

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***, avec la participation active des organismes de médias locaux et régionaux***;

Or. hr

Amendement 1070
Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Fabienne Keller, Laurence Farreng, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Hristo Petrov, Dainius Žalimas, Hilde Vautmans, Bernard Guetta

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes ***et aux citoyens d'un âge plus avancé***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information ***et de la manière dont les plateformes en ligne façonnent le débat public***;

Or. en

Amendement 1071
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre ***aux*** citoyens***, y compris aux jeunes,*** d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre ***à tous les*** citoyens d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information***, en accordant une attention particulière aux besoins des jeunes et des groupes vulnérables***;

Or. en

Amendement 1072

Ivaylo Valchev, Lara Magoni, Marco Squarta

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point e)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre ***aux*** citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre ***à tous les*** citoyens, y compris aux jeunes***, aux personnes âgées et aux autres groupes vulnérables***, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;

Or. en

Amendement 1073
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 1 — point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	e) ***encourager les États membres à*** promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;

Or. fi

Amendement 1074
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) promouvoir les activités	e) promouvoir les activités

d'éducation au numérique et aux médias afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;	***d'apprentissage*** aux médias ***et aux instruments numériques*** afin de permettre aux citoyens, y compris aux jeunes, d'utiliser et de développer leur compréhension critique de l'écosystème de l'information;

Or. fr

Amendement 1075
Fredis Beleris

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	e bis) garantir la viabilité des médias locaux et régionaux, en particulier dans les régions périphériques, insulaires et frontalières, en facilitant leur accès aux financements et en renforçant les infrastructures des médias au niveau local;

Or. el

Amendement 1076
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	e bis) assurer la viabilité des médias d'information en facilitant l'accès au financement, y compris les médias d'information locaux, et en soutenant les médias opérant dans les langues minoritaires et les médias des communautés minoritaires et en renforçant l'infrastructure des médias au

niveau local.

Or. en

Amendement 1077
Nina Carberry

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	e bis) promouvoir les activités d'éducation au numérique et aux médias, l'esprit critique et la sécurité en ligne pour les mineurs, notamment en soutenant les parents, les éducateurs et les animateurs de jeunesse;

Or. en

Amendement 1078
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes, notamment en soutenant ***les travaux du*** comité européen pour les services de médias.	f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes ***en matière de liberté et de pluralisme des médias***, ***y compris au moyen d'activités contribuant à la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1083 (règlement européen sur la liberté des médias),*** notamment en soutenant ***la coopération entre les parties prenantes concernées, dont le*** comité européen pour les services de médias.

Or. en

Amendement 1079
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) ***renforcer*** le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes ***communes, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.***	f) ***contribuer à assurer le bon fonctionnement, la protection et la promotion d'un écosystème de l'information sûr, viable, indépendant et diversifié, notamment en surveillant, en évaluant et en traitant les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, en renforçant la politique et*** le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes ***et d'outils communs;***

Or. en

Amendement 1080
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.	f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes ***pertinentes pour la liberté et le pluralisme des médias, y compris en soutenant la coopération et les activités contribuant à la mise en œuvre du règlement européen sur la liberté des médias***, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.

Or. en

Amendement 1081
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données ***et l'élaboration de normes communes, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias***.	f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données.

Or. fr

Amendement 1082
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias**.**	f) renforcer le dialogue stratégique, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes communes ***pertinentes pour la liberté et le pluralisme des médias***, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias***;***

Or. en

Amendement 1083
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 1 — point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) renforcer le dialogue stratégique, la	f) renforcer le dialogue stratégique, la

collecte et l'analyse de données ainsi que ***l'élaboration de normes communes***, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.	collecte et l'analyse de données ainsi que ***le partage de pratiques opérationnelles***, notamment en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias.

Or. fi

Amendement 1084
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) soutenir la recherche indépendante, le suivi, la défense, le contrôle de l'intérêt public et la coopération transfrontière en ce qui concerne la gouvernance des plateformes, la transparence des algorithmes, les systèmes de recommandation, les systèmes de modération des contenus, les marchés de la publicité en ligne, le pluralisme des médias ainsi que la découvrabilité et la mise en avant appropriée de contenus journalistiques fiables.

Or. en

Amendement 1085
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) renforcer l'écosystème professionnel du journalisme en soutenant un environnement propice, y compris des initiatives conjointes des parties prenantes concernées, afin de

promouvoir des normes professionnelles élevées, l'indépendance éditoriale, l'accès à la formation, la sécurité et la protection juridique, ainsi que des conditions de travail durables pour les journalistes et les professionnels des médias;

Or. en

Amendement 1086
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) renforcer l'écosystème professionnel du journalisme en soutenant un environnement favorable, y compris les initiatives conjointes des parties prenantes concernées, en vue de promouvoir les normes professionnelles, l'accès à la formation et aux ressources en matière de sécurité ainsi que des conditions propices à l'indépendance éditoriale et à une pratique professionnelle durable;

Or. en

Amendement 1087
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) renforcer l'écosystème professionnel du journalisme en soutenant un environnement favorable, y compris les initiatives conjointes des parties prenantes concernées, en vue de

promouvoir les normes professionnelles, l'accès à la formation et aux ressources en matière de sécurité et les conditions propices à l'indépendance éditoriale;

Or. en

Amendement 1088
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) soutenir et développer des collaborations et des réseaux transfrontières de journalisme d'investigation afin de demander des comptes aux autorités, de mettre en évidence les menaces systémiques pesant sur l'Union et de préserver l'état de droit;

Or. en

Amendement 1089
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f ter) soutenir et développer, en tant que de besoin, les réseaux, les collaborations et le journalisme d'investigation transfrontières afin de demander des comptes aux autorités, de mettre en évidence les menaces systémiques pesant sur l'Union et de préserver l'état de droit;

Or. en

Amendement 1090
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f ter) soutenir l'écosystème professionnel du journalisme au moyen d'initiatives promouvant les normes professionnelles, l'indépendance éditoriale, la formation, la sécurité, la coopération transfrontière et des pratiques professionnelles durables;

Or. en

Amendement 1091
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f ter) soutenir et développer les collaborations et les réseaux transfrontières de journalisme d'investigation afin de demander des comptes aux autorités, de mettre en évidence les menaces systémiques pesant sur l'Union et de préserver l'état de droit.

Or. en

Amendement 1092
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f quater (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f quater) soutenir les initiatives visant à améliorer la visibilité, l'accessibilité, la découvrabilité et la mise en avant des contenus journalistiques indépendants, fiables et produits de manière professionnelle, en particulier dans les environnements numériques façonnés par les plateformes en ligne et les systèmes de recommandation.

Or. en

Amendement 1093
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 1 – point f quinquies (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f quinquies) renforcer l'écosystème professionnel du journalisme en soutenant un environnement favorable au journalisme indépendant, y compris les initiatives conjointes des parties prenantes concernées, les activités visant à promouvoir les normes professionnelles, l'accès à la formation et aux ressources de sécurité, l'indépendance éditoriale et des pratiques professionnelles durables;

Or. en

Amendement 1094
Mario Furore

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est ***réalisé dans le plein respect de*** l'indépendance éditoriale ***des médias*** et ***des normes professionnelles***.	L'objectif spécifique «actualité» est ***conçu et mis en œuvre de manière à préserver*** l'indépendance éditoriale et ***à ne pas interférer avec les décisions éditoriales***. ***Le financement de l'Union au titre de cet objectif est octroyé et mis en œuvre dans le plein respect de l'indépendance journalistique, de l'intégrité professionnelle et des normes éthiques et contribue à renforcer le droit des destinataires de services de médias de disposer d'un accès à une pluralité de contenus médiatiques indépendants sur le plan éditorial, conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil1***. ***Le soutien de l'Union s'étend uniquement aux mesures qui garantissent des conditions de travail équitables, sûres et indépendantes, ainsi qu'une rémunération adéquate, transparente et non discriminatoire, conformément au droit et aux pratiques applicables de l'Union.*** ***L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la production et la diffusion de contenus journalistiques reste subordonné à la supervision et à la responsabilité éditoriales humaines et ne porte pas atteinte aux normes, à l'éthique ou à l'intégrité journalistiques. Lorsque des contenus générés ou manipulés par l'IA sont mis à disposition, l'utilisation qui a été faite de l'IA est divulguée de manière transparente et appropriée.*** ***Les outils d'intelligence artificielle soutiennent, et non remplacent, le travail journalistique original en tant que fondement principal de la production d'informations. Leur déploiement est compatible avec la directive (UE) 2019/790, y compris l'obligation de respecter toute réserve expresse de droits en vertu de l'article 4 concernant la fouille de textes et de données, et avec l'article 15 de cette même directive, qui***

protège les droits voisins des éditeurs de presse.

Or. en

Amendement 1095
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Marco Tarquinio, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.	L'objectif spécifique «***médias d'information et journalisme***» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles***, et est conçu et mis en œuvre de manière à préserver l'indépendance éditoriale et à ne pas être utilisé pour influencer les décisions éditoriales***. ***Le financement de l'Union au titre de cet objectif est mis en œuvre d'une manière compatible avec l'intégrité professionnelle et les normes applicables en matière de journalisme.***

Or. en

Amendement 1096
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.	L'objectif spécifique «actualité ***et journalisme***» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles. ***Il contribue à l'amélioration des conditions de travail des professionnels du journalisme. À cette fin, un soutien est***

accordé exclusivement aux activités qui garantissent des conditions de travail décentes et sûres, ainsi qu'une rémunération équitable et non discriminatoire.

Or. en

Amendement 1097
Irena Joveva, Fabienne Keller, Abir Al-Sahlani, Lucia Yar

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé ***dans le plein respect*** de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.	L'objectif spécifique «actualité» est réalisé ***de manière à garantir la protection*** de l'indépendance éditoriale des médias***, du pluralisme des médias*** et des normes ***journalistiques*** professionnelles***, sans l'influence d'intérêts gouvernementaux, politiques, économiques ou privés, conformément au règlement (UE) 2024/1083***.

Or. en

Amendement 1098
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 6 — alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias ***et des*** normes professionnelles.	L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias***, d'un journalisme objectif ainsi que d'autres*** normes professionnelles.

Or. fi

Amendement 1099
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 6 –alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias ***et*** des normes professionnelles.	L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias**,** des normes professionnelles ***et de la pluralité des opinions***.

Or. sk

Amendement 1100
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.	L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect ***du pluralisme et*** de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.

Or. fr

Amendement 1101
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – paragraphe 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
L'objectif spécifique «actualité» est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.	***Le sous-volet «médias d'information»*** est réalisé dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des médias et des normes professionnelles.

Or. en

Amendement 1102
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés dans la production et la diffusion de contenus journalistiques, ils restent subordonnés à la supervision et à la responsabilité éditoriales humaines et ne portent pas atteinte aux normes, à l'éthique ou à l'intégrité journalistiques. L'utilisation de ces outils est soumise à une transparence totale, y compris la divulgation du contenu généré ou modifié par l'IA, et ne remplace pas le travail journalistique original en tant que source principale d'information et se conforme à la directive (UE) 2019/790, en particulier à son article 4, concernant l'obligation de respecter toute réserve expresse de droits (opt-out) par les titulaires de droits pour garantir que le contenu journalistique n'est pas utilisé pour la fouille de textes et de données ou la formation de l'IA lorsque ces droits ont été expressément réservés par les titulaires de droits concernés, et à l'article 15 de cette directive pour garantir que les droits voisins des éditeurs de presse sont préservés.

Or. en

Amendement 1103
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement

Article 6 – alinéa 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Pour tenir compte des priorités énoncées au paragraphe 1 du présent article, il convient de soutenir la production, la diffusion, l'accessibilité, la découvrabilité et la visibilité des contenus journalistiques indépendants et des médias d'information d'intérêt public, ainsi que l'accès à des informations fiables et pluralistes, en particulier en ligne, dans le but d'atteindre des publics divers au sein de l'Union et au-delà, de renforcer le pluralisme et la résilience des médias, de s'adapter aux évolutions technologiques et du marché et de contribuer à la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1083 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur (règlement européen sur la liberté des médias).

Or. en

Amendement 1104
Diana Riba i Giner

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Le soutien au titre de l'objectif spécifique «actualité et journalisme» est en outre limité aux œuvres et représentations fondées sur une contribution humaine créative substantielle et identifiable. Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés à titre auxiliaire, ils doivent servir à améliorer la créativité humaine et être déployés en pleine transparence et conformément au droit de l'Union.

Or. en

Amendement 1105
Sabine Verheyen, Hélder Sousa Silva, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Manuela Ripa, Sunčana Glavak, Łukasz Kohut, Eleonora Meleti, Viktor Weisz, Giusi Princi

Proposition de règlement
Article 6 – alinéa 2 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Les actions au moyen desquelles les priorités énoncées à l'alinéa 1 du présent article doivent être mises en œuvre figurent à la section 2 de l'annexe I.

Or. en

Amendement 1106
Emma Rafowicz, Alice Kuhnke

Proposition de règlement
Chapitre III bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	III bis Chapitre III bis – volet «Information et journalisme»
	Article 6 – Écosystème d'information démocratique
	Dans le cadre du volet «Information et journalisme», l'objectif spécifique «écosystème d'information démocratique» se concentre sur les priorités suivantes:
	a) protéger et soutenir les médias d'information, les journalistes et les organisations de la société civile, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des menaces, à la précarité économique, à la surveillance, au harcèlement ou à la violence, y compris en ligne, en leur garantissant un environnement propice à l'indépendance, à la liberté, à la sécurité et à l'efficacité;
	b) promouvoir des mécanismes visant à préserver les normes journalistiques et

éditoriales ainsi que l'indépendance de la rédaction; soutenir les organisations représentant les intérêts des journalistes, y compris les organismes d'autorégulation;

c) soutenir la production, la distribution et l'accessibilité de contenus journalistiques produits conformément aux normes professionnelles européennes et internationales, y compris la couverture de l'actualité européenne, régionale et locale indépendante, en particulier dans les zones où l'accès à une couverture indépendante de l'actualité est limité, le journalisme d'investigation, la vérifications indépendante des faits, la fourniture d'informations sur des questions d'intérêt public et les activités transfrontières visant à améliorer la visibilité, la découvrabilité et l'accessibilité de ces contenus, la coopération des médias d'information, à condition que les contenus soutenus soient produits par des médias d'information qui font preuve d'indépendance éditoriale vis-à-vis des partis politiques, d'une influence commerciale inappropriée et d'acteurs de pays tiers, et qui font preuve d'un contrôle éditorial garantissant la transparence, l'exactitude, l'équité et l'obligation de rendre des comptes;

d) soutenir la transformation numérique des médias d'information et préserver leur viabilité, leur compétitivité et leur capacité d'innovation sur le marché des médias numériques, notamment par des pratiques innovantes, des outils technologiques et des infrastructures numériques, de nouvelles méthodes de distribution des informations, le développement de modèles économiques innovants, des possibilités de perfectionnement, de recyclage et de formation pour les professionnels des médias d'information;

e) assurer la viabilité des médias d'information locaux, notamment en facilitant l'accès au financement, en

soutenant les médias opérant dans les langues minoritaires et les médias des communautés minoritaires et en renforçant l'infrastructure des médias au niveau local;

f) renforcer la coopération et promouvoir des mesures visant à surveiller et à préserver un écosystème d'information en ligne sûr, solide, viable, indépendant, diversifié et démocratique, notamment en détectant, en analysant et en luttant contre la désinformation, telle que la désinformation sexiste et les discours anti-genre, ainsi que la manipulation de l'information et les ingérences, afin de contribuer à garantir une plus grande résilience démocratique dans l'ensemble de l'Union;

g) contribuer à assurer le bon fonctionnement, la protection et la promotion d'un écosystème de l'information sûr, viable, indépendant et diversifié, notamment en surveillant, en évaluant et en traitant les risques pour la liberté et le pluralisme des médias dans le marché intérieur, en renforçant la politique et le dialogue, la collecte et l'analyse de données et l'élaboration de normes et d'outils communs, y compris en soutenant les travaux du comité européen pour les services de médias;

h) promouvoir l'éducation au numérique et aux médias, la pensée critique, en particulier chez les jeunes, les personnes âgées et les groupes vulnérables, en tant qu'outil permettant de mieux comprendre l'écosystème de l'information et de mieux détecter les manipulations de l'information, et de lutter contre les stéréotypes de genre et autres stéréotypes nuisibles, ainsi que contre la désinformation et la violence en ligne fondées sur le genre. La mise en œuvre du volet «Information et journalisme» s'effectue dans le respect intégral de l'indépendance éditoriale et des normes professionnelles et contribue à renforcer

le droit des destinataires de services de médias de disposer d'un accès à une pluralité de contenus médiatiques indépendants sur le plan éditorial, conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil[1 bis]. À cette fin, le soutien est accordé exclusivement aux activités qui garantissent des conditions de travail équitables, sûres et indépendantes, ainsi qu'une rémunération adéquate, transparente et non discriminatoire, conformément au droit et aux pratiques applicables de l'Union.

Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés pour la production et la diffusion de contenus journalistiques, ils restent subordonnés à la supervision et à la responsabilité éditoriales humaines, à l'examen humain ou au contrôle éditorial ainsi qu'à la responsabilité éditoriale d'une personne physique ou morale et ne portent pas atteinte aux normes, à l'éthique ou à l'intégrité journalistiques.

L'utilisation de ces outils est soumise à une transparence totale, y compris la divulgation du contenu généré ou modifié par l'IA, et ne remplace pas le travail journalistique original en tant que source principale d'information et se conforme à la directive (UE) 2019/790, en particulier à son article 4, concernant l'obligation de respecter toute réserve expresse de droits (opt-out) par les titulaires de droits pour garantir que le contenu journalistique n'est pas utilisé pour la fouille de textes et de données ou la formation de l'IA lorsque ces droits ont été expressément réservés par les titulaires de droits concernés, et à l'article 15 de cette directive pour garantir que les droits voisins des éditeurs de presse sont préservés.

Or. en

Amendement 1107
Joanna Scheuring-Wielgus, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Chapitre III bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	III bis Volet «Information et journalisme»
	Article 6
	Écosystème d'information démocratique
	Dans le cadre du volet «Information et journalisme», l'objectif spécifique «écosystème d'information démocratique» se concentre sur les priorités suivantes:
	c) soutenir la production, la distribution et l'accessibilité de contenus journalistiques produits conformément aux normes professionnelles européennes et internationales, y compris la couverture de l'actualité européenne, régionale et locale indépendante d'une manière qui favorise la diversité des sources et des points de vue, en particulier dans les zones où l'accès à une couverture indépendante de l'actualité est limité, le journalisme d'investigation, la fourniture d'informations sur des questions d'intérêt public et, en tant que de besoin, les activités transfrontières visant à améliorer la visibilité, la découvrabilité et l'accessibilité de ces contenus, la coopération des médias d'information, à condition que les contenus soutenus soient produits par des médias d'information qui font preuve d'indépendance éditoriale vis-à-vis des partis politiques, d'une influence commerciale inappropriée et d'acteurs de pays tiers, et qui font preuve d'un contrôle éditorial garantissant la transparence, l'exactitude, l'équité et l'obligation de rendre des comptes;
	d) soutenir la transformation numérique et l'innovation des médias d'information et d'autres initiatives journalistiques

professionnelles et d'intérêt public de tailles et de portées géographiques diverses, et préserver leur viabilité, leur compétitivité et leur capacité d'innovation sur le marché des médias numériques, notamment par des pratiques innovantes, des outils technologiques et des infrastructures numériques, de nouvelles méthodes de distribution des informations, le développement de modèles économiques innovants, des possibilités de perfectionnement, de recyclage et de formation pour les professionnels des médias d'information;

Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés dans la production et la diffusion de contenus journalistiques, ils restent subordonnés à l'examen humain ou au contrôle éditorial ainsi qu'à la responsabilité éditoriale d'une personne physique ou morale et ne portent pas atteinte aux normes, à l'éthique ou à l'intégrité journalistiques.

Or. en

Justification

Afin de garantir une plus grande clarté pour le secrétariat et les rapporteurs, seuls les points proposés pour modification sont inclus. Les points omis restent inchangés et restent les mêmes que dans le projet de rapport proposé par les corapporteurs.

Amendement 1108
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Chapitre IV – titre

Texte proposé par la Commission		*Amendement*	
IV	Volet CERV+	IV	Volet CERV

Or. fr

Amendement 1109

Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Mathilde Androuët, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 7 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Droits, égalité, ***citoyens et société civile***	***Citoyens***, égalité, ***droits et valeurs***

Or. fr

Amendement 1110
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «***Droits***, égalité, ***citoyens et société civile***» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV», l'objectif spécifique « ***Citoyens***, égalité, ***droits et valeurs***» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. fr

Amendement 1111
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet CERV+, ***l'objectif spécifique*** «Droits, égalité, citoyens et société civile» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet CERV+, ***le sous-volet*** «Droits, égalité, citoyens et société civile» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 1112
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur ***le sexe,*** la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme et d'intolérance;	a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre ***les inégalités et*** la discrimination***, y compris les inégalités et la discrimination structurelles et intersectionnelles,*** fondée sur ***les motifs prévus à l'article 21 de la charte, dont*** la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle***, le genre et l'identité de genre***, ainsi que toutes les formes de racisme***, d'antitsiganisme, de xénophobie*** et d'intolérance***, y compris l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, la transphobie, l'interphobie, ainsi que la discrimination multiple et intersectionnelle contre les Roms, tant en ligne que hors ligne***;

Or. en

Amendement 1113
Alessandro Zan, Krzysztof Śmiszek

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ***ou l'origine ethnique***, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme et d'intolérance***;***	a) promouvoir l'égalité***, respecter le principe de non-discrimination sur la base des motifs prévus à l'article 21 de la charte***, ***et*** prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race***, la couleur de peau, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue***, la religion ou les convictions***, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la***

naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme et d'intolérance***, y compris la discrimination fondée sur l'identité de genre, l'expression de genre ainsi que la discrimination multiple et intersectionnelle.***

Or. en

Amendement 1114
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur ***le sexe,*** la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme et d'intolérance;	a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre ***les inégalités et*** la discrimination***, y compris la discrimination structurelle et intersectionnelle,*** fondée sur ***les motifs prévus à l'article 21 de la charte, y compris*** la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que ***le genre et l'identité de genre, et lutter contre*** toutes les formes de racisme et d'intolérance***, dont l'antitsiganisme, la xénophobie, l'homophobie, la transphobie, l'interphobie et l'intolérance fondée sur l'identité de genre***;

Or. en

Amendement 1115
Paolo Inselvini

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*

a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre ***la*** discrimination ***fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de*** racisme ***et d'intolérance***;	a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre ***toutes les formes de*** discrimination***, conformément aux traités et à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que lutter contre le*** racisme***, l'intolérance et l'incitation à la haine et à la violence, y compris les phénomènes de christianophobie et de haine antichrétienne***;

Or. it

Amendement 1116
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination ***fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme et d'intolérance***;	a) promouvoir l'égalité, ***et*** prévenir et combattre la discrimination;

Or. en

Amendement 1117
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Mathilde Androuët, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre ***la*** discrimination ***fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que***	a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre ***tout type de*** discrimination ***dans une optique universaliste***;

toutes les formes de racisme et d'intolérance;

Or. fr

Amendement 1118
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 7 — alinéa 1 — point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir ***l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme et d'intolérance***;	a) promouvoir ***la montée en puissance dans l'Union de cultures non européennes fondées sur l'inégalité et qui menacent la conception européenne de l'égalité***;

Or. fi

Amendement 1119
Karlo Ressler

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme ***et*** d'intolérance;	a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme***,*** d'intolérance ***et de haine, notamment l'antisémitisme et la haine dirigée à l'encontre des musulmans et des chrétiens***;

Or. en

Amendement 1120
Ivaylo Valchev, Lara Magoni, Marco Squarta

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme ***et*** d'intolérance;	a) promouvoir l'égalité, prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que toutes les formes de racisme***,*** d'intolérance ***et de haine, dont la christianophobie et l'antisémitisme***;

Or. en

Justification

Un programme engagé en faveur de la non-discrimination doit s'attaquer de la même manière à l'hostilité à l'égard de toutes les grandes communautés religieuses.

Amendement 1121
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	a bis) Protéger un espace civique démocratique qui préserve et promeut les valeurs de l'Union telles qu'elles sont consacrées à l'article 2 du traité UE et dans la charte, et renforcer sa résilience, en veillant à ce que l'espace civique soit prêt à réagir immédiatement aux attaques et aux menaces émanant d'acteurs qui cherchent à saper les valeurs de l'Union et à faire face à ces attaques et menaces, pour permettre aux acteurs de l'espace civique de mener à bien leurs travaux sans entrave, également en soutenant les initiatives visant à promouvoir la

transparence de l'organisation de contenus par les algorithmes et à lutter contre la manipulation des algorithmes et de l'information sur les plateformes numériques et les médias sociaux;

Or. en

Amendement 1122
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point a bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	a bis) la promotion de mesures visant à renforcer la résilience de la société, l'éducation aux médias, l'intégrité de l'information, la lutte contre la désinformation, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ou d'autres défis connexes complète et ne remplace ni ne diminue le soutien aux droits fondamentaux, à l'égalité, à la participation démocratique, à l'engagement civique, à la consolidation de la paix et à la protection de l'espace civique;

Or. en

Amendement 1123
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 7– alinéa 1 – point a ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	a ter) protéger les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les autres acteurs concernés

contre les campagnes de diffamation et les poursuites stratégiques altérant le débat public, la surveillance, le harcèlement ou la précarité économique, en particulier dans les contextes de risques accrus et systémiques pour les droits fondamentaux et l'état de droit, et soutenir les initiatives qui contribuent au suivi et à l'évaluation des risques pour les droits fondamentaux et l'état de droit, notamment en facilitant l'accès aux ressources de sécurité ainsi qu'au soutien et à la formation d'urgence et psychosociaux (en ligne/numériques, physiques et psychologiques).

Or. en

Amendement 1124
Gabriela Firea, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1– point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation des femmes, protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement;	b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation des femmes, protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement***, y compris l'égalité d'accès des femmes et des filles à la participation culturelle, à l'éducation aux médias et à l'IA, aux compétences numériques, au leadership, à l'entrepreneuriat culturel, à la participation civique et à des espaces publics et en ligne sûrs, en accordant une attention particulière aux femmes confrontées à de multiples formes de désavantage, y compris les jeunes mères, les femmes qui doivent prodiguer des soins à un proche, les femmes handicapées, les femmes et les filles roms et les femmes vivant dans des zones rurales ou défavorisées***;

Or. en

Amendement 1125
Henrik Dahl

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1– point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes***, l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation des femmes, protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement***;	b) promouvoir ***le plein respect de*** l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 1126
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 7 — alinéa 1 — point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir ***l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation des femmes,*** protéger les droits ***des femmes et permettre à ces dernières*** d'en jouir pleinement;	b) promouvoir ***et*** protéger les droits ***de tous les citoyens et leur permettre*** d'en jouir pleinement;

Or. fi

Amendement 1127
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point b)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration de la	b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration de la

dimension de genre et l'autonomisation des femmes, protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement;	dimension de genre et l'autonomisation des femmes, protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement***, y compris la santé et les droits sexuels et génésiques***;

Or. en

Amendement 1128
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ***l'intégration de la dimension de genre et*** l'autonomisation des femmes***,*** protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement;	b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes ***et*** protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement;

Or. sk

Justification

La notion d'«intégration de la dimension de genre» (gender mainstreaming) n'est pas un objectif autonome du programme tel qu'il est défini dans les traités. Le programme devrait se concentrer sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection des droits des femmes.

Amendement 1129
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point b)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes***, l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation des femmes***, protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir	b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ***ainsi que*** protéger les droits des femmes et permettre à ces dernières d'en jouir pleinement;

pleinement;

Or. en

Amendement 1130
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ***l'intégration de la dimension de genre et*** l'autonomisation des femmes, ***protéger les*** droits des femmes et ***permettre à*** ces dernières d'en jouir pleinement;	b) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes, ***la protection des*** droits des femmes et ***la possibilité pour*** ces dernières d'en jouir pleinement;

Or. fr

Amendement 1131
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'accessibilité ainsi que protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées, en soutenant la mise en œuvre par l'Union de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;	c) promouvoir l'accessibilité ainsi que protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées***, en privilégiant les actions concrètes d'accessibilité, d'accompagnement et d'inclusion dans la vie quotidienne***, en soutenant la mise en œuvre par l'Union de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;

Or. fr

Amendement 1132

Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 7 — alinéa 1 — point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'accessibilité ainsi que protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées, en soutenant la mise en œuvre par l'Union de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;	c) ***encourager les États membres à*** promouvoir l'accessibilité ainsi que protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées, en soutenant la mise en œuvre par l'Union de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;

Or. fi

Amendement 1133
Alessandro Zan

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) lutter contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination, notamment l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, la transphobie, l'interphobie et l'intolérance fondée sur l'identité de genre, en ligne et hors ligne;

Or. en

Amendement 1134
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) protéger et promouvoir les droits de	d) protéger et promouvoir les droits de

l'enfant;	l'enfant***, notamment la protection des mineurs contre l'exposition précoce à des contenus violents, pornographiques ou inadaptés à leur âge***;

Or. fr

Amendement 1135
Alessandro Ciriani, Lara Magoni

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) protéger et promouvoir les droits de l'enfant;	d) protéger et promouvoir les droits de l'enfant***, en valorisant le rôle de la famille en tant que premier lieu de soins, d'éducation et de croissance***;

Or. it

Amendement 1136
Alessandro Zan, Krzysztof Śmiszek

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point d

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
d) protéger et promouvoir les droits de l'enfant;	d) protéger et promouvoir les droits de l'enfant ***et garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant reste la considération primordiale***;

Or. en

Amendement 1137
Gabriela Firea, Maria Guzenina

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique***, y compris par la sensibilisation et l'apprentissage non formel sur les droits des enfants et des jeunes dans les environnements numériques de plus en plus façonnés par l'intelligence artificielle, la protection contre la conception manipulatrice et le profilage abusif, ainsi que l'utilisation sûre, inclusive et non discriminatoire des technologies numériques***;

Or. en

Amendement 1138
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée***, notamment la protection contre la censure arbitraire, les restrictions disproportionnées à la liberté d'expression et l'exclusion numérique fondée sur les opinions politiques licites***, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;

Or. fr

Amendement 1139
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Sandro Ruotolo, Victor Negrescu

Proposition de règlement

Article 7 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression ***et d'information***, le droit au respect de la vie privée, le droit à la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits ***fondamentaux*** dans ***l'ensemble de*** l'espace numérique ***et des écosystèmes numérisés***;

Or. en

Amendement 1140
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans ***l'espace*** numérique;	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression ***et d'information***, le droit au respect de la vie privée, le droit à la protection des données à caractère personnel ainsi que ***tous*** les droits ***fondamentaux*** dans ***l'ensemble de l'écosystème*** numérique ***et numérisé***;

Or. en

Amendement 1141
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression***, la liberté de pensée, de conscience et de religion, les droits parentaux***, le droit au respect de la vie

dans l'espace numérique;	privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;

Or. en

Amendement 1142
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 7 — alinéa 1 — point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression***, notamment en luttant contre les lois vagues sur les discours de haine***, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'environnement numérique;

Or. fi

Amendement 1143
Alex Agius Saliba

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point e

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
e) protéger et promouvoir la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;	e) protéger et promouvoir la liberté d'expression***, l'intégrité de l'information***, le droit au respect de la vie privée, la protection des données à caractère personnel ainsi que les droits dans l'espace numérique;

Or. en

Amendement 1144
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	e bis) protéger et promouvoir les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, et promouvoir leur participation effective à la vie sociale, économique et culturelle et aux affaires publiques;

Or. en

Amendement 1145
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	***supprimé***

Or. fr

Amendement 1146

Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 7 — alinéa 1 — point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) favoriser un espace civique dynamique en renforçant les capacités ***et le soutien financier*** des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs concernés; ***elles protègent, promeuvent et sensibilisent les citoyens aux droits consacrés par la charte à tous les niveaux, favorisent la résilience des démocraties de l'Union, la non-discrimination et l'égalité et, plus généralement, les valeurs de l'Union telles que le respect des droits fondamentaux, de l'état de droit et de la démocratie, et protègent et promeuvent le respect de la Charte des droits fondamentaux***.	f) favoriser un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs concernés.

Or. fi

Amendement 1147
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) ***entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des*** organisations de la société civile***, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de***	f) ***soutenir les*** organisations de la société civile ***sur la base de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel national et chrétien de l'Europe***.

droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.

Or. en

Amendement 1148
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) ***entretenir un espace*** civique ***dynamique en renforçant les capacités des*** organisations de la société civile***, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés*** qui œuvrent ***à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des*** citoyens aux droits consacrés par ***le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de*** la charte***, et en apportant un soutien financier à ces acteurs***.	f) ***soutenir la participation*** civique ***et les*** organisations de la société civile ***de manière transparente, politiquement neutre et non partisane, y compris les organisations*** qui œuvrent ***dans les domaines du patrimoine culturel, du soutien aux familles, de la liberté religieuse, de la solidarité intergénérationnelle, des communautés locales et de la protection des traditions nationales et linguistiques, lorsque leurs activités contribuent à sensibiliser les*** citoyens aux droits consacrés par ***les traités et*** la charte. ***Ce soutien respecte l'identité constitutionnelle, l'autonomie institutionnelle et les processus démocratiques des États membres et ne finance pas les activités des partis politiques, les campagnes électorales, le plaidoyer idéologique à l'encontre des mineurs ou les mesures visant principalement à exercer une pression politique sur les parlements ou les gouvernements nationaux.***

Or. en

Amendement 1149
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation ***des citoyens*** aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités ***et la résilience*** des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés ***de l'espace civique, y compris les organisations représentant les groupes exposés à la discrimination structurelle*** qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation aux droits ***et aux valeurs*** consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte***, et en apportant un soutien financier accessible, prévisible et pluriannuel à ces acteurs, lequel comprend l'attribution de subventions de fonctionnement et des mesures de protection***.

Or. en

Amendement 1150
Alessandro Zan, Krzysztof Śmiszek

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la

promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par ***le traité***, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par ***les traités et la charte des droits fondamentaux de l'UE***, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte***, notamment un soutien ciblé et accessible aux organisation représentant des groupes exposés à la discrimination,*** et en apportant un soutien financier à ces acteurs.

Or. en

Amendement 1151
Veronika Cifrová Ostrihoňová, Brigitte van den Berg, Irena Joveva, Fabienne Keller, Lucia Yar, Dainius Žalimas, Laurence Farreng, Nikola Minchev, Sophie Wilmès, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité ***de l'UE*** et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique ***de l'Union, y compris par un soutien aux activités de vérification des faits qui contribuent à un débat public éclairé et à la résilience contre la désinformation,*** de la non-discrimination et de l'égalité et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en

apportant un soutien financier à ces acteurs.

Or. en

Amendement 1152
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs***, tout en garantissant une allocation de ressources financières transparente, non discriminatoire et politiquement neutre***.

Or. sk

Justification

Le financement de la société civile par le budget de l'Union devrait reposer sur des critères transparents et objectifs et ne devrait pas aboutir à favoriser les organisations sur la base de leurs attitudes politiques ou idéologiques.

Amendement 1153
François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés***, tels que les groupes de réflexion dont les objectifs statutaires consistent à protéger et promouvoir les valeurs européennes,*** qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.

Or. en

Amendement 1154
Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Fabienne Keller, Laurence Farreng, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Irena Joveva, Hristo Petrov, Hilde Vautmans, Bernard Guetta, Dainius Žalimas

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour ***la***	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour ***le***

promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité ***de l'UE*** et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	***renforcement*** de la résilience démocratique ***de l'Union, pour la promotion de la compréhension mutuelle, de la confiance civique et de la dépolarisation, ainsi que*** de la non-discrimination et de l'égalité et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.

Or. en

Amendement 1155
Alessandro Ciriani, Carlo Fidanza, Lara Magoni

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs***, dans le respect des orientations de la Commission d'avril 2025***.

Or. it

Amendement 1156
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux***, dont les droits des personnes appartenant à des groupes minoritaires,*** l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.

Or. en

Amendement 1157
Paolo Inselvini

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique,	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs concernés qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, pour la promotion de la résilience démocratique,

de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte***, et en apportant un soutien financier à ces acteurs***.	de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de la charte.

Or. it

Amendement 1158
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs ***concernés*** qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation des citoyens aux droits consacrés par le traité, ***pour la promotion de la résilience démocratique, de la non-discrimination et de l'égalité de l'UE et, plus largement, pour les valeurs de l'Union, telles que le respect des droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, ainsi que pour la protection et la promotion du respect de*** la charte, et en apportant un soutien financier à ces acteurs.	f) entretenir un espace civique dynamique en renforçant les capacités ***et la résilience*** des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs ***de l'espace civique*** qui œuvrent à tous les niveaux pour la protection, la promotion et la sensibilisation aux droits ***et aux valeurs*** consacrés par le traité, la charte ***et les conventions internationales en vigueur dans le domaine des droits de l'homme, y compris de la non-discrimination et de l'égalité***, et en apportant un soutien financier ***accessible, prévisible et pluriannuel*** à ces acteurs***, lequel comprend l'attribution de subventions de fonctionnement***.

Or. en

Amendement 1159
Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) promouvoir la mémoire européenne en tant que composante de la sensibilisation civique et de la résilience démocratique, notamment en soutenant des activités et des initiatives liées à l'histoire de l'Europe, en particulier au XX^e siècle, ainsi qu'aux causes et aux conséquences des régimes autoritaires et totalitaires de l'histoire moderne de l'Europe, dont le nazisme, qui a conduit à l'Holocauste, au fascisme, au stalinisme et aux régimes communistes totalitaires; et en encourageant la réflexion sur la pluralité des expériences historiques individuelles, locales et transnationales qui font partie du patrimoine historique commun de l'Europe, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de l'Union, de ses origines, de sa finalité et de ses valeurs.

Or. en

Justification

Adapted from CERV: "Remembrance activities and critical reflection on Europe's historical memory are necessary to make citizens, in particular young persons, aware of their common history and values as the foundation for a common future. Remembrance activities should reflect on the causes of totalitarian regimes in Europe's modern history, in particular Nazism, which led to the Holocaust; fascism; Stalinism and totalitarian communist regimes, and should commemorate the victims of their crimes. They should also encompass activities concerning other defining moments and reference points in recent European history. The relevance of historical, social, cultural and intercultural factors should also be taken into account in order to create a European identity based on common values and a sense of common belonging."

Amendement 1160
Paolo Inselvini

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) reconnaître et soutenir le rôle de la

famille en tant que premier environnement de solidarité, d'éducation et de soins, en promouvant des initiatives visant à renforcer la cohésion sociale, la responsabilité intergénérationnelle, le bien-être des enfants et la participation des familles à la vie civique et communautaire, tout en respectant les compétences des États membres.

Or. it

Amendement 1161
François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f bis) (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme violent, sous toutes leurs formes, y compris l'extrémisme islamiste, en vue de renforcer la résilience démocratique, la cohésion sociale et la protection des valeurs visées à l'article 2 du traité UE.

Or. en

Amendement 1162
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f bis) (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) protéger et promouvoir les droits des personnes appartenant à des minorités, y compris les minorités linguistiques et nationales traditionnelles;

Or. en

Amendement 1163
Nina Carberry

Proposition de règlement
Article 7 – paragraphe 1 – point f bis) (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	f bis) reconnaître et soutenir le rôle des organisations de la société civile dans les activités de plaidoyer, la participation démocratique et l'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 1164
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	soutenir les activités des organisations de la société civile et des parties prenantes à but non lucratif, y compris dans le cadre d'activités de plaidoyer, de surveillance, de campagne et de litiges stratégiques visant à protéger, promouvoir et respecter les droits fondamentaux et les valeurs de l'Union, tels qu'énoncés à l'article 2 du traité UE et dans la charte, à garantir le respect de la démocratie et de l'état de droit et à contribuer à la construction d'une Union plus démocratique, au dialogue démocratique, à la transparence et à la bonne gouvernance;

Or. en

Amendement 1165

Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Victor Negrescu, Michał Kobosko

Proposition de règlement
Article 7 – alinéa 1 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	Les nouvelles priorités et mesures introduites au titre du programme constituent des activités et mesures supplémentaires et ne remplacent ni ne réduisent la portée, le financement ou les objectifs des priorités et mesures existantes.

Or. en

Amendement 1166
Alice Kuhnke, Emma Rafowicz

Proposition de règlement
Article 8 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Daphné	***État de droit et démocratie***

Or. en

Amendement 1167
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Daphné	***Valeurs de l'Union***

Or. en

Amendement 1168

Alice Kuhnke, Emma Rafowicz

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «***Daphné***» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «***État de droit et démocratie***» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 1169
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «***Daphné***» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «***Valeurs de l'Union***» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 1170
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «Daphné» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV», l'objectif spécifique «Daphné» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. fr

Amendement 1171

Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 8 – paragraphe 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», ***l'objectif spécifique*** «Daphné» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV+», ***le sous-volet*** «Daphné» se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 1172
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre ***du volet «CERV+»***, l'objectif spécifique «Daphné» se concentre sur les priorités suivantes:	Dans le cadre ***du volet «Daphné»***, l'objectif spécifique se concentre sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 1173
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point -a (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	-a) promouvoir, protéger et respecter les droits fondamentaux et les valeurs de l'Union énoncés à l'article 2 du traité UE et dans la charte, garantir le respect de l'état de droit et contribuer à la construction d'une Union plus démocratique, au dialogue démocratique, à la transparence et à la bonne

gouvernance.

Or. en

Amendement 1174
Alessandro Zan

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste ***en ligne et hors ligne*** à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique***, y compris en promouvant les normes de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul),*** et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ+, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;

Or. en

Amendement 1175
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence ***sexiste*** à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées***, des personnes LGBTIQ***, des personnes handicapées et ***des autres groupes*** à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes handicapées et ***de toutes les personnes*** à risque***, l'aide étant fondée sur les besoins des victimes et des survivants et apportée***

dans le plein respect de la dignité humaine, de la vie familiale et des compétences des États membres en matière de droit pénal, de droit de la famille, de santé et d'éducation;

Or. en

Amendement 1176
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 8 — alinéa 1 — point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir et combattre***, à tous les niveaux,*** toutes les formes ***de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles,*** la violence ***domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque***;	a) prévenir et combattre ***fermement*** toutes les formes ***et menaces de violence et promouvoir le principe général de tolérance zéro à l'égard de*** la violence;

Or. fi

Amendement 1177
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste ***en ligne et hors ligne*** à l'égard des femmes et des filles***, y compris la violence sexuelle et les viols***, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque

conformément à l'article 21 de la charte et la jurisprudence;

Or. en

Amendement 1178
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) ***prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque***;	a) ***protéger et promouvoir la démocratie et l'état de droit, notamment en sauvegardant l'indépendance du pouvoir judiciaire, en assurant une protection judiciaire efficace et l'accès à la justice devant des tribunaux indépendants et impartiaux, l'accès à l'information, la transparence et la prévention de l'arbitraire par les autorités publiques, y compris les organes chargés de l'application de la loi et les organes de contrôle indépendants***;

Or. en

Amendement 1179
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ, des personnes handicapées et des autres groupes à risque***, y compris les discours de haine dirigés à l'encontre des personnes***

appartenant à des minorités nationales et linguistiques;

Or. en

Amendement 1180
Ivaylo Valchev, Lara Magoni, Marco Squarta

Proposition de règlement
Article 8 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence ***sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes LGBTIQ,*** des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence***, y compris celles perpétrées à l'encontre*** des personnes handicapées et des autres groupes à risque;

Or. en

Amendement 1181
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées***, des personnes LGBTIQ, des personnes*** handicapées ***et des autres groupes à risque***;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées ***ou*** handicapées;

Or. fr

Amendement 1182
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste ***à l'égard des femmes et des filles***, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées***, des personnes LGBTIQ***, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;

Or. en

Amendement 1183
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence ***sexiste à l'égard*** des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, ***des personnes LGBTIQ,*** des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence ***commises contre*** des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;

Or. sk

Justification

Le programme devrait viser à protéger les victimes de violence sans créer de hiérarchie entre les différents groupes de population. Il convient d'assurer la protection de toutes les personnes à risque contre la violence.

Amendement 1184

Paolo Inselvini

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées***, des personnes LGBTIQ***, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;	a) prévenir, réagir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres groupes à risque;

Or. it

Amendement 1185
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) protéger et aider ***toutes*** les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences visées ***au point a)***;	b) protéger et aider les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences visées ***aux points a) et a bis), notamment en facilitant l'accès à la justice et aux services d'aide, y compris les services d'aide aux femmes spécialisées et le soutien apporté par les organisations actives sur le terrain, grâce à une expertise spécialisée sur la violence sexiste, ainsi qu'en fournissant une assistance directe aux victimes et aux survivants***;

Or. en

Amendement 1186
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) protéger et aider toutes les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences visées au point a);	b) protéger et aider toutes les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences visées au point a)***, en soutenant notamment les actions concrètes de protection, d'accompagnement et d'hébergement des victimes***;

Or. fr

Amendement 1187
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) protéger et ***aider toutes les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences visées au point a)***;	b) protéger ***les lanceurs d'alerte et les initiatives qui renforcent la transparence, la responsabilité, l'intégrité et l'absence de corruption,*** et ***renforcer leur défense, y compris en soutenant les litiges stratégiques***;

Or. en

Amendement 1188
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 8 — alinéa 1 — point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) protéger et aider toutes les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences visées au point a);	b) protéger et ***encourager les États membres à*** aider toutes les victimes directes et indirectes ainsi que les personnes ayant survécu aux violences

visées au point a);

Or. fi

Amendement 1189
Alessandro Zan

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point b bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	b bis) fournir une éducation de qualité qui lutte contre les stéréotypes sexistes et renforce le caractère interdit des actions énumérées au point a);

Or. en

Amendement 1190
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) favoriser la réalisation des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans l'Union.	***supprimé***

Or. en

Amendement 1191
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*

c) favoriser la réalisation des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans l'Union.	***supprimé***

Or. sk

Justification

L'Union n'est liée que dans la mesure de ses compétences à la suite de son adhésion à certaines parties de la convention d'Istanbul. Le programme de financement ne devrait pas contenir d'objectif distinct visant à soutenir la mise en œuvre d'une convention internationale qui n'est pas contraignante pour tous les États membres.

Amendement 1192
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) ***favoriser la réalisation des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans*** l'Union	c) ***contrôler le respect de l'état de droit et de toutes les autres valeurs fondamentales consacrées par l'article 2 du traité UE, y compris l'application des arrêts pertinents de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que la bonne gestion financière du budget de*** l'Union***, et les initiatives visant à promouvoir ce respect;***

Or. en

Amendement 1193
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) favoriser la réalisation des objectifs	c) favoriser la réalisation des objectifs

de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans l'Union.	de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans l'Union***, sous réserve que cette convention ne soit pas instrumentalisée pour accorder le statut de réfugiés à des ressortissants de pays tiers***.

Or. fr

Amendement 1194
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) ***favoriser la réalisation des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre*** la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ***dans*** l'Union.	c) ***soutenir les mesures visant à prévenir et à combattre*** la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ***, conformément aux compétences de*** l'Union ***et sans porter atteinte aux compétences des États membres dans les domaines du droit pénal, du droit de la famille, de l'éducation, de la politique de santé et des questions morales ou éthiques***.

Or. en

Amendement 1195
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) favoriser la ***réalisation*** des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la	c) favoriser la ***mise en œuvre, dans l'Union,*** des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des

violence domestique ***dans l'Union.***	femmes et la violence domestique***, ainsi que de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;***

Or. en

Amendement 1196
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 8 — alinéa 1 — point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) favoriser la réalisation des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans ***l'Union***.	c) favoriser la réalisation des objectifs de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans ***les États membres***.

Or. fi

Amendement 1197
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, Alessandro Zan, José Cepeda

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) fournir une éducation de qualité qui lutte contre les stéréotypes sexistes, y compris l'éducation aux relations et au consentement, et renforce le caractère inadmissible des actions énumérées au point a);

Or. en

Amendement 1198

Alice Kuhnke, Emma Rafowicz

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) soutenir, protéger, autonomiser et renforcer les capacités et la résilience des acteurs de l'espace civique actifs dans la promotion et la protection des valeurs fondamentales consacrées à l'article 2 du traité UE.

Or. en

Amendement 1199
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 8 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	c bis) soutenir, autonomiser et renforcer les capacités des acteurs de l'espace civique actifs dans la promotion et la protection des droits fondamentaux, de l'état de droit et de la démocratie.

Or. en

Amendement 1200
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 9 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Participation démocratique ***et état de droit***	Participation démocratique

Or. en

Amendement 1201
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 9 – titre

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Participation démocratique ***et état de droit***	Participation démocratique

Or. fr

Amendement 1202
Brigitte van den Berg, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Nikola Minchev, Hristo Petrov, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», ***l'objectif spécifique*** «Participation démocratique et état de droit» du programme est axé sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV+», ***le sous-volet*** «Participation démocratique et état de droit» du programme est axé sur les priorités suivantes:

Or. en

Amendement 1203
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – partie introductive

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
Dans le cadre du volet «CERV+», l'objectif spécifique «Participation démocratique ***et état de droit***» du programme est axé sur les priorités suivantes:	Dans le cadre du volet «CERV», l'objectif spécifique «Participation démocratique» du programme est axé sur les priorités suivantes:

Or. fr

Amendement 1204
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des ***citoyens*** dans la vie démocratique et civique de l'Union, et ***favoriser*** des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ***et les droits des personnes qui vivent aux sein de l'Union*** ainsi que la participation et l'engagement des ***individus, des associations représentatives et des organisations de la société civile*** dans la vie démocratique et civique de l'Union ***en leur permettant de faire connaître et d'échanger publiquement leurs points de vue dans tous les domaines d'action de l'Union, y compris par le dialogue démocratique et une participation active à la démocratie***, et ***en favorisant*** des sociétés ouvertes***, inclusives***, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 1205
Alessandro Ciriani, Carlo Fidanza, Lara Magoni

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit***, dans le respect des orientations de la Commission***

d'avril 2025;

Or. it

Amendement 1206
Pernando Barrena Arza

Proposition de règlement
Article 9 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens ***et des associations représentatives*** dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes***, inclusives***, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 1207
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 9 — alinéa 1 — point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur ***la démocratie,*** l'état de droit ***et l'héritage européen***;

Or. fi

Amendement 1208

Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Fabienne Keller, Laurence Farreng, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Hristo Petrov, Dainius Žalimas, Hilde Vautmans, Bernard Guetta

Proposition de règlement
Article 9 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, ***et favoriser*** des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, ***en favorisant*** des sociétés ouvertes***, pluralistes***, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur ***la démocratie*** et l'état de droit;

Or. en

Amendement 1209
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point a

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur ***l'état de*** droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur ***l'égalité des citoyens en*** droit;

Or. fr

Amendement 1210
Loránt Vincze

Proposition de règlement
Article 9 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits***, inclusives*** et reposant sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 1211
András László, Annamária Vicsek

Proposition de règlement
Article 9 – paragraphe 1 – point a)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés ***ouvertes, résilientes, égalitaires, fondées sur les droits et*** reposant sur l'état de droit;	a) protéger et promouvoir les droits liés à la citoyenneté de l'Union ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans la vie démocratique et civique de l'Union, et favoriser des sociétés reposant sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 1212
Nina Carberry

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point a bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	a bis) prévenir et combattre les préjudices en ligne touchant les mineurs, y compris la violence en ligne, l'exploitation, le pédopiégeage et l'exposition à des contenus nuisibles;

Or. en

Amendement 1213
Michał Wawrykiewicz

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) soutenir des processus électoraux et démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs;	b) soutenir des processus électoraux et démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs***, notamment en promouvant une participation civique éclairée, en protégeant l'intégrité des systèmes électoraux et en soutenant les initiatives qui préservent les principes démocratiques grâce à un contrôle accru des plateformes de médias sociaux et de l'environnement d'information numérique au sens large ainsi que des acteurs malveillants qui exploitent ces réseaux en vue d'éroder les systèmes démocratiques***;

Or. en

Amendement 1214
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Birgit Sippel, Csaba Molnár, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) soutenir des processus électoraux et démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs;	b) soutenir des processus électoraux et démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles***, diversifiés*** et inclusifs***, en particulier pour les personnes handicapées, les personnes âgées et d'autres groupes confrontés à des obstacles à la participation, y compris ceux résultant de la numérisation ou de la discrimination intersectionnelle***;

Or. en

Amendement 1215
Zsuzsanna Borvendég

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) soutenir ***des*** processus ***électoraux et*** démocratiques libres***,*** équitables***, résilients, accessibles et inclusifs***;	b) soutenir ***la sensibilisation des citoyens aux*** processus démocratiques libres ***et*** équitables***, sans préjudice de la responsabilité exclusive des États membres en ce qui concerne l'organisation, la conduite, la supervision et la réglementation juridique des élections et référendums nationaux, régionaux et locaux***;

Or. en

Amendement 1216
Sebastian Tynkkynen

Proposition de règlement
Article 9 — alinéa 1 — point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) soutenir des processus électoraux et démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs;	b) soutenir des processus électoraux et démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs, ***tout en respectant les droits des États membres***;

Or. fi

Amendement 1217
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point b

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
b) soutenir des processus électoraux ***et*** démocratiques libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs;	b) soutenir ***sans les manipuler*** des processus électoraux ***pluralistes,*** démocratiques**,** libres, équitables, résilients, accessibles et inclusifs;

Or. fr

Amendement 1218
Michał Wawrykiewicz

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point b bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	b bis) soutenir, de manière continue et structurelle, indépendamment des cycles électoraux et des initiatives qui détectent, surveillent et combattent la désinformation et les activités de manipulation et d'ingérence menées depuis l'étranger, promeuvent l'intégrité de l'environnement de l'information et atténuent la manipulation algorithmique, y compris en finançant les organisations de la société civile, les chercheurs, les entités de vérification des faits et les organismes de responsabilisation des plateformes dont le mandat principal est le suivi, l'analyse et la lutte contre la désinformation, les activités de manipulation et d'ingérence menées depuis l'étranger et l'utilisation abusive des plateformes numériques contre les processus démocratiques tout au long de l'année;

Or. en

Amendement 1219
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Maria Grapini, Katarina Barley, Csaba Molnár, José Cepeda, Victor Negrescu

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles**.**	c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes, afin de favoriser la compréhension***, la résilience démocratique*** et la tolérance mutuelles***, y compris par l'éducation à la citoyenneté, le volontariat et l'engagement civique, conformément à l'union des compétences et en synergie avec les programmes «Europe dans le monde» et Erasmus+, notamment dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale;***

Or. en

Amendement 1220
François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles.	c) promouvoir ***le mode de vie européen et le sentiment d'appartenance,*** l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles***, de préserver et de favoriser la transmission du patrimoine culturel et historique européen aux générations actuelles et futures***.

Or. en

Amendement 1221
Catherine Griset, Fabrice Leggeri, Antonín Staněk, Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'éducation civique ***ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles***.	c) promouvoir l'éducation civique.

Or. fr

Amendement 1222
Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, François-Xavier Bellamy

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles.	c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire ***commune, y compris l'arrivée au pouvoir des régimes totalitaires et autoritaires et d'autres épisodes marquants de l'histoire européenne récente***, de sa mémoire et de sa diversité afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles.

Or. en

Amendement 1223
Nikola Minchev, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Fabienne Keller, Laurence Farreng, Irena Joveva, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Hristo Petrov, Dainius Žalimas, Hilde Vautmans, Bernard Guetta

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point c)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'éducation civique	c) promouvoir l'éducation civique

ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension ***et*** la tolérance ***mutuelles***.	ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension ***mutuelle,*** la tolérance***, la dépolarisation, le dialogue civique constructif et réparateur et la confiance parmi les citoyens dans l'ensemble de l'Union***.

Or. en

Amendement 1224
Erik Kaliňák

Proposition de règlement
Article 9 – alinéa 1 – point c

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles.	c) promouvoir l'éducation civique ainsi qu'une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire, de sa mémoire et de sa diversité communes afin de favoriser la compréhension et la tolérance mutuelles***, dans le respect de l'identité nationale et des traditions constitutionnelles des États membres***.

Or. sk

Justification

La promotion d'une conscience historique commune devrait reposer sur le respect de la diversité des expériences historiques et des traditions nationales des États membres.